

# PROGRAMME PÉDAGOGIQUE FORMATION INITIALE

## Promotion 2009

# TABLE DES MATIERES

<b>I – LA COMPOSITION DE LA PROMOTION 2009</b> .....	4
1.1 - Les auditeurs de justice .....	4
1.1.1 - Les auditeurs de justice recrutés sur concours .....	5
1.1.2 - Les auditeurs de justice recrutés sur titre .....	5
1.2 - Le profil de la promotion des auditeurs de justice .....	6
1.2.1 – Taux de sélectivité des concours .....	6
1.2.2 – Répartition hommes/femmes .....	7
1.2.3 – Les âges .....	8
1.2.4 – Origines socioprofessionnelles des parents – 1 <sup>er</sup> concours – .....	9
1.2.5 – Origines socioprofessionnelles des parents – 2 <sup>ème</sup> concours – .....	11
1.2.6 – Origines socioprofessionnelles des parents – 3 <sup>ème</sup> concours – .....	12
1.2.7 – Diplômes .....	13
1.2.7.1 – Baccalauréat .....	13
1.2.7.2 – Diplômes d'études supérieures .....	13
1.2.8 – Expérience professionnelle préalable .....	15
1.2.9 – Préparation aux concours .....	15
1.3 – Les autres publics formés .....	16
1.3.1 – Les élèves avocats .....	16
1.3.2 – Les auditeurs étrangers .....	16
<b>II – L'OBJECTIF DE FORMATION</b> .....	17
<b>III – LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE</b> .....	17
<b>IV – LES CAPACITES FONDAMENTALES A ACQUERIR</b> .....	18
<b>V – LES POLES DE FORMATION</b> .....	18
<b>VI – L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE</b> .....	19
6.1 – Le directeur de l'Ecole .....	19
6.2 – Le directeur-adjoint chargé du recrutement, de la formation initiale et de la recherche .....	19
6.3 – La sous-direction des recrutements et de la validation des compétences .....	20
6.4 – La sous-direction des études .....	21
6.5 – La sous-direction des stages .....	26
<b>VII – LES SEQUENCES ET LE CALENDRIER DE LA FORMATION</b> .....	36
<b>VIII – LES OBJECTIFS DES SEQUENCES DE FORMATION</b> .....	38
<b>IX – LE CONTENU DES SEQUENCES DE FORMATION</b> .....	40
9.1 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Humanités judiciaires » .....	40
9.2 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Processus de décision et de formalisation de la justice civile » .....	41
9.3 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « processus de décision et de formalisation de la justice pénale » .....	42
9.4 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Communication judiciaire » .....	44
9.5 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Administration de la justice » .....	45
9.6 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Dimension internationale de la justice .....	47
9.7 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Environnement judiciaire » .....	48
9.8 – Les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Vie de l'entreprise » .....	48
9.9 – Les activités sportives et culturelles .....	49
<b>X – LES METHODES PEDAGOGIQUES</b> .....	49
<b>XI – LES PARTENARIATS PEDAGOGIQUES</b> .....	50

<b>XII – L’AFFECTATION EN STAGE</b> .....	50
12.1 – Le choix des lieux .....	50
12.1.1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur) .....	50
12.1.2 - le stage juridictionnel .....	51
12.1.3 – Le stage avocat .....	51
12.2 – Les empêchements à affectation .....	51
12.2.1 – Le stage juridictionnel .....	51
12.2.1.1 – Les empêchements absolus .....	51
12.2.1.2 – Les empêchements relatifs .....	51
12.2.2 – Le stage avocat .....	52
12.2.2.1 – Les empêchements absolus .....	52
12.2.2.2 – Les empêchements relatifs .....	52
12.2.2.3 – Les recommandations déontologiques .....	52
<b>XIII – LE LIVRET PEDAGOGIQUE DE L’AUDITEUR</b> .....	55
<b>XIV – LA VALIDATION DE L’ACQUISITION DES COMPETENCES ET LE CLASSEMENT DES AUDITEURS</b> .....	55
14.1 – Durant la scolarité généraliste : le livret de l’évaluation .....	55
14.2 – Au terme de la formation généraliste : l’examen d’aptitude et de classement .....	57
14.2.1 – Le jury .....	57
14.2.2 – Les épreuves .....	57
14.2.3 – La décision du jury .....	58
<b>XV – LE CHOIX DU POSTE DE SORTIE D’ECOLE</b> .....	59
<b>XVI – LE SERMENT DE MAGISTRAT</b> .....	59

# I - LA COMPOSITION DE LA PROMOTION 2009

## 1.1 - Les auditeurs de justice

La promotion 2009 sera composée de 135 auditeurs de justice :

- 104 auditeurs de justice recrutés à la suite de la session 2008 des trois concours d'accès
- 30 auditeurs de justice recrutés sur titre en application des dispositions de l'article 18-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958
- 1 auditeur de justice ayant bénéficié d'un report d'intégration (session concours 2007)

Liste nominative de la promotion :

	NOM	PRENOM
M.	ADDINK	Olivier
M.	ARNOU	Thibaut
M.	ARI	Mehmet
Mlle	ASSOUS	Marianne
M.	BAILLON	Alexandre
Mlle	BALG	Estelle
Mlle	BASCOUL	Caroline
M.	BARRY	Chérif Mohamed
Mlle	BAUDIN	Morgane
Mlle	BECHILLON (DE)	Louise
Mlle	BECK	Rachel
Mme	BELLET	Christelle
Mlle	BELLOC	Suzanne
Mlle	BEN AHMED	Naïma
M.	BILLIET	Stéphane
M.	BOLLON	Nicolas
Mlle	BONHOMME	Fabienne
Mlle	BONNOT	Emilie
Mlle	BOUCHET	Félicie
Mlle	BOUDIER	Julie
Mme	BOULARD ép. GOSSET	Caroline
Mlle	BOULESTREAU	Pauline
Mlle	BOZAC	Ivana
Mlle	BRUNET	Marie
Mlle	BRUNET	Marie-Eve
Mme	CAMPISTON	Christine
Mlle	CAPRIN	Stéphanie
Mlle	CARPENTIER	Audrey
Mlle	CARTOUX	Lucie
M.	CAYSSIALS	Thibault
Mlle	CELLIER	Christelle-Claire
M	CHABERT	Antoine
Mme	CHALLAMEL ép. PASQUIER	Ségolène
M.	CHEVET	Olivier
M.	CHEVRIER	Vincent
Mlle	CHIPAULT	Lise
M.	CLEMENT	Stéphane
Mme	CLERC	Ludivine
Mlle	COLLE	Cyrielle
Mme	COLLOBERT ép. LE GOFF	Marie-Noëlle
Mlle	COMBES	Mélanie
Mlle	CORNILLE	Perrine
Mlle	COURBIS	Mélanie
Mlle	COURCET	Anne
Mlle	DELEUZE	Ludivine
Mlle	DEMESSE	Julie

Mme	DJEMALI	Karima
Mlle	DUCOURTIEUX	Laëtitia
M.	DUCROCQ	Romain
Mlle	DULIN	Lucile
Mlle	FEVOTTE	Claire
Mme	FONTAINE ép. PILLET	Florence
Mlle	GAMBIN	Audrey
Mlle	GARREAU	Joanna
M.	GAU	Julien
Mlle	GAUBERT	Célia
Mlle	GAY	Céline
Mlle	GAZIOT	Caroline
Mlle	GENDRE	Emmanuelle
Mlle	GHARBI	Inès
Mlle	GILBERT	Bénédicte
M.	GIRARD	Sébastien
M.	GIRAUD	Pierre
Mlle	GOIN	Chloé
M.	GORY	Cyril
M.	GRACIA	Jean-Luc
Mlle	GUYON	Elsa
Mlle	HALLER	Anne-Elisabeth
M.	HAUGER	Sébastien
Mlle	HELE	Marine
M.	HERBO	Clément
Mlle	HIDEUX	Emilie
Mlle	HUET	Charlotte
Mlle	HULAK	Claire
Mlle	HUMEAU	Laure
M.	LABAUNE	Matthieu
Mme	LAFAYSSSE	Stéphanie
M.	LAGUICHE (DE)	Arnaud
Mme	LAHMERI ép. HAMRI	Schérazade
Mme	LAUNAY	Edith
Mlle	LAURENT	Elsa
Mlle	LEDRU	Clotilde
M.	LEVE	Benoît
Mlle	LOUBARESSE	Marie-Céline
Mlle	MAINTIGNEUX	Alice
Mlle	MALAFOSSE	Anne-Charlotte
M.	MAROT	Pierre-Yves
Mlle	MARTIN	Blandine
M.	MARTINI	Aurélien
Mlle	MATHIEU	Vinca
M.	MICHEL	Guillaume
Mlle	MIETKA	Céline
Mme	MONTAGNE ép. DELESCLUSE	Olivia
M.	MONTGOLFIER (DE)	Timothée
Mlle	MOSCHETTI	Fanny
M.	MOUYSET	Olivier

Mlle	NEYTON	Louise
M.	N'GUEMA ONDO	Franck
Mlle	NICOLAS	Christine
Mlle	OUESLATI	Sinda
Mlle	PAGEOT	Marie
Mlle	PHILIPPART	Camille
Mme	PIERUCCI ép. BLANC	Emmanuelle
Mlle	PILLET	Pascaline
Mlle	POTTIER	Eve
Mlle	PRAMPART	Laurence
Mlle	RECHARD	Johanna
M.	REDON	Nicolas
M.	REYNES	Jérôme
Mlle	RIOUX	Bénédicte
Mlle	RODRIGUES	Amélie
Mlle	ROUVET	Julie
Mlle	ROUY	Sarah
Mme	RUPP ép. GERARD	Anne
Mme	RYCKEBUSCH ép.	Joan
Mme	PINET	Sandrine
Mme	SAINCILY ép. PINEAU	Sandrine
Mme	SALISSE Ep.	Alexandra
Mlle	RIMINGER	Alexandra
Mlle	SCHNEIDER	Emilie

Mlle	SEVIGNON	Aude
Mlle	SEYFRITZ	Valentine
Mme	SKROBALA	Sophie
Mlle	SOLE	Laëtitia
M.	SOUCHU	Igor
Mlle	TARDIVEL	Laurence
M.	TESSIER	François
Mlle	TOURETTE	Andréa
M.	TREMOLIERE	Alexandre
Mme	TRICOCHÉ	Isabelle
Mlle	VALENTE	Aurélié
Mlle	VALENTIN	Marine
Mlle	VAN GOETSENHOVEN	Carole
Mlle	VANONI	Julia
Mme	VASSEUR ép. PETIT	Virginie
Mlle	VIDAL	Céline
Mme	VILLE	Isabelle
Mlle	WATTEZ	Pauline
Mme	WEGNEZ	Marianne
Mlle	WELTE	Nathalie
M.	WOLFF	Antoine

#### 1.1.1- Les auditeurs de justice recrutés sur concours

Le premier concours est ouvert aux candidats étudiants, âgés au plus de 27 ans, titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années après le baccalauréat, ou d'un diplôme délivré par un institut d'études politiques, ou aux étudiants ayant obtenu le certificat attestant de la qualité d'ancien élève de l'école normale supérieure.

Le deuxième concours est ouvert aux fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, âgés au plus de 46 ans, et justifiant d'une durée de quatre années au moins de services effectifs en ces qualités.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de huit années d'exercice professionnel dans le secteur privé ou d'exercice d'un mandat d'élue local, ou de l'exercice de fonctions de juge non professionnel, âgé au plus de 40 ans.

#### 1.1.2- Les auditeurs de justice recrutés sur titre

Le recrutement sur titre est ouvert aux personnes âgées de 27 ans au moins et 40 ans au plus au 1er janvier de l'année au cours de laquelle le dossier est examiné par la commission d'avancement. Peuvent postuler :

- Les personnes titulaires d'une maîtrise en droit et justifiant de quatre années d'activité dans le domaine juridique, économique ou social les qualifiant pour l'exercice des fonctions judiciaires
- Les docteurs en droit qui possèdent outre le diplôme requis pour le doctorat un autre diplôme d'études supérieures
- Les personnes ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche en droit dans un établissement public d'enseignement supérieur pendant trois ans après l'obtention de la maîtrise en droit et possédant un diplôme d'études supérieures dans une discipline juridique

## 1.2 - Le profil de la promotion des auditeurs de justice

La majorité des auditeurs de justice (64,96%) est issue du 1<sup>er</sup> concours (concours étudiants). Ces auditeurs représentaient 67,15% de la promotion en 2008.

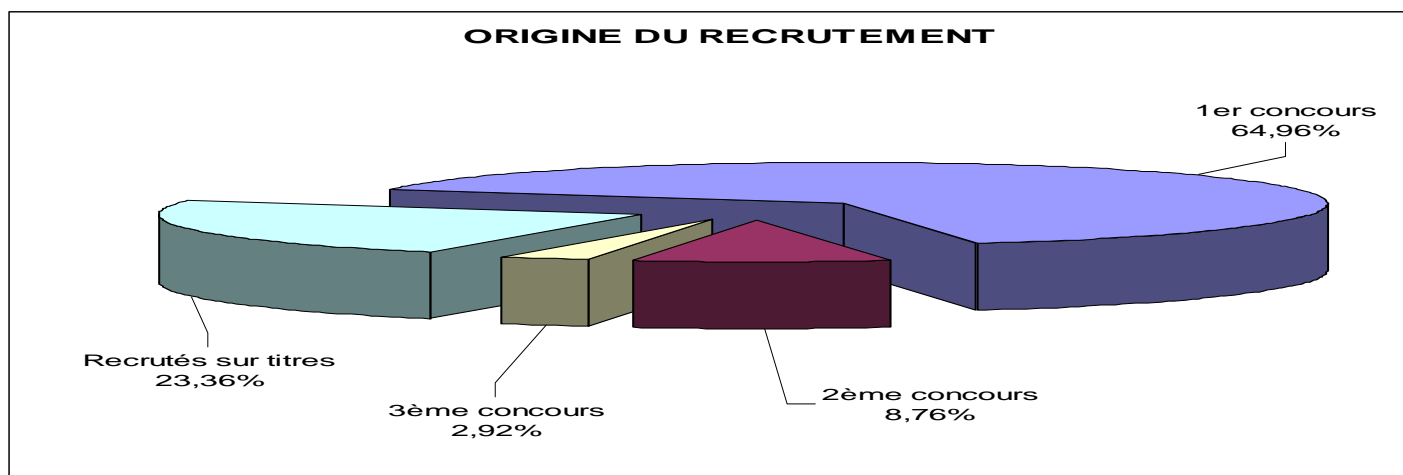
Les auditeurs issus du deuxième concours, réservé aux fonctionnaires, représentent 8,76% de l'effectif total (6,76% % pour la promotion 2008).

La proportion d'auditeurs ayant réussi le troisième concours réservé aux personnes ayant 8 années d'activité dans le domaine privé est de 2,92 % (3,38% en 2008).

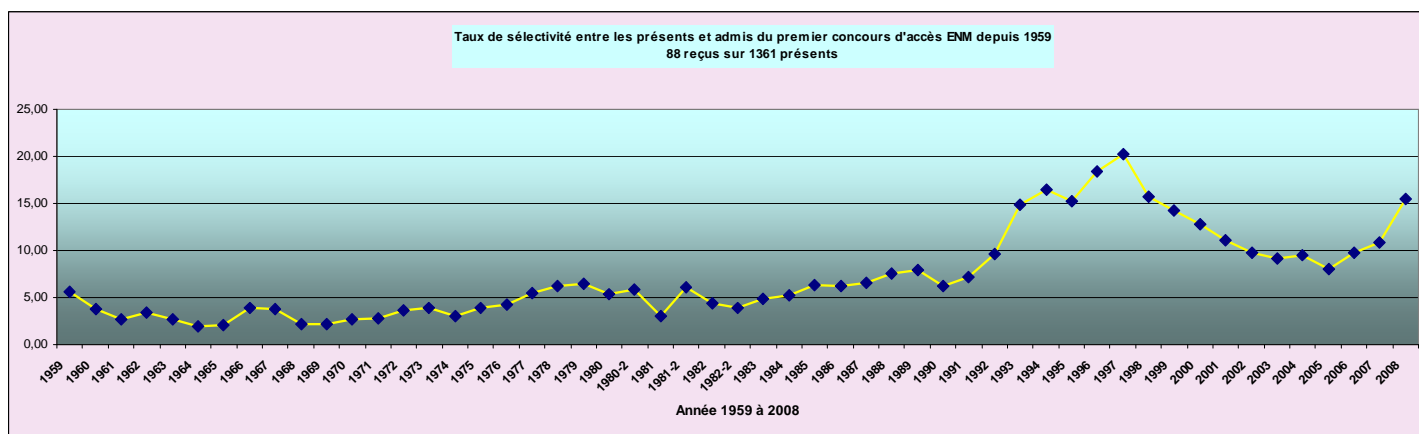
Les auditeurs recrutés sur titres (18-1), c'est-à-dire ceux qui ont une expérience de 4 années dans le domaine juridique ou économique ou social et qui ont une maîtrise en droit, 27 ans au moins et 40 ans au plus, représentent 23,36% de l'effectif.

### Origine du recrutement

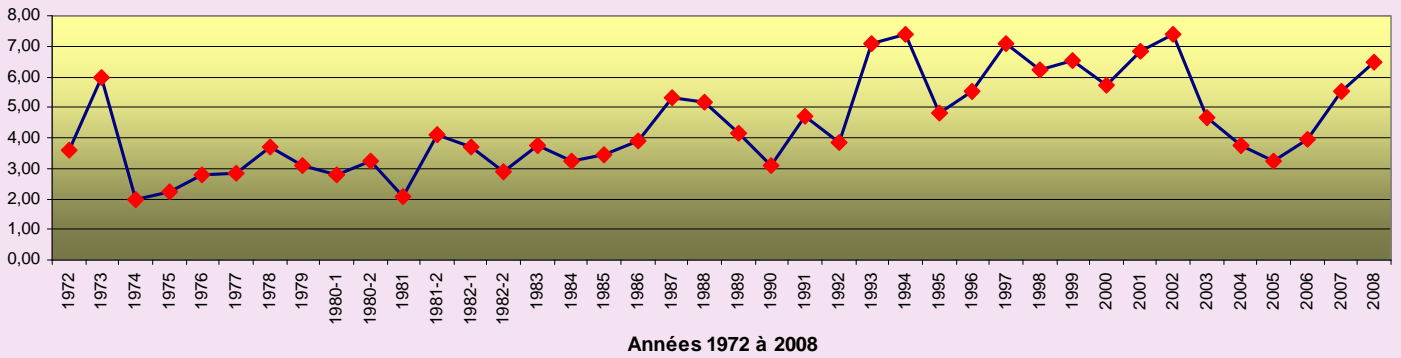
TOTAL PROMO 2009	1 <sup>er</sup> concours		2 <sup>ème</sup> concours		3 <sup>ème</sup> concours		Recrutement sur titre	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
137	89	64,96%	12	8,76%	4	2,92%	32	23,36%



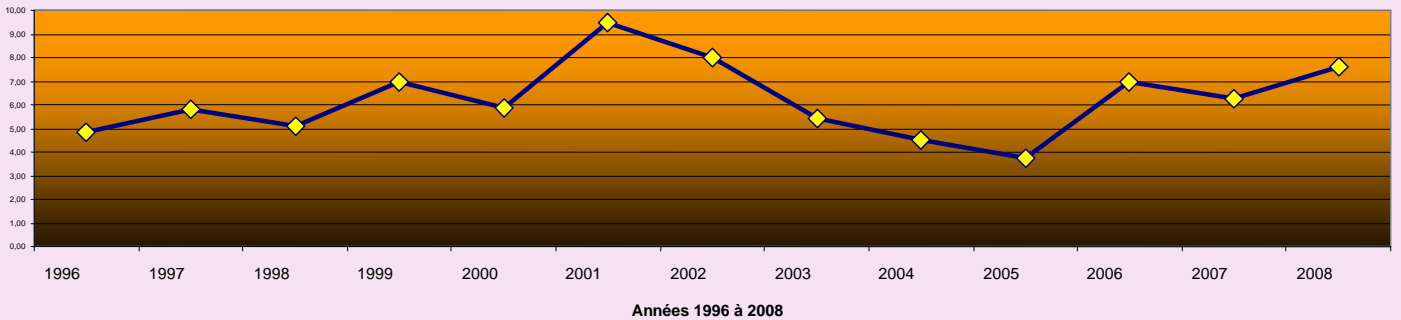
### 1.2.1 - Taux de sélectivité des concours



**Taux de sélectivité entre les présents et admis du deuxième concours d'accès ENM depuis 1972  
18 reçus sur 78 présents**



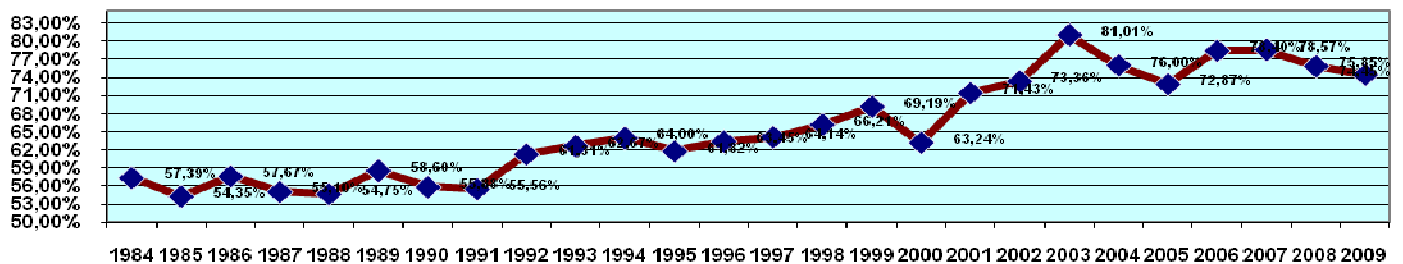
**Taux de sélectivité entre les présents et admis du troisième concours d'accès ENM depuis 1996**



### 1.2.2 - Répartition hommes/femmes

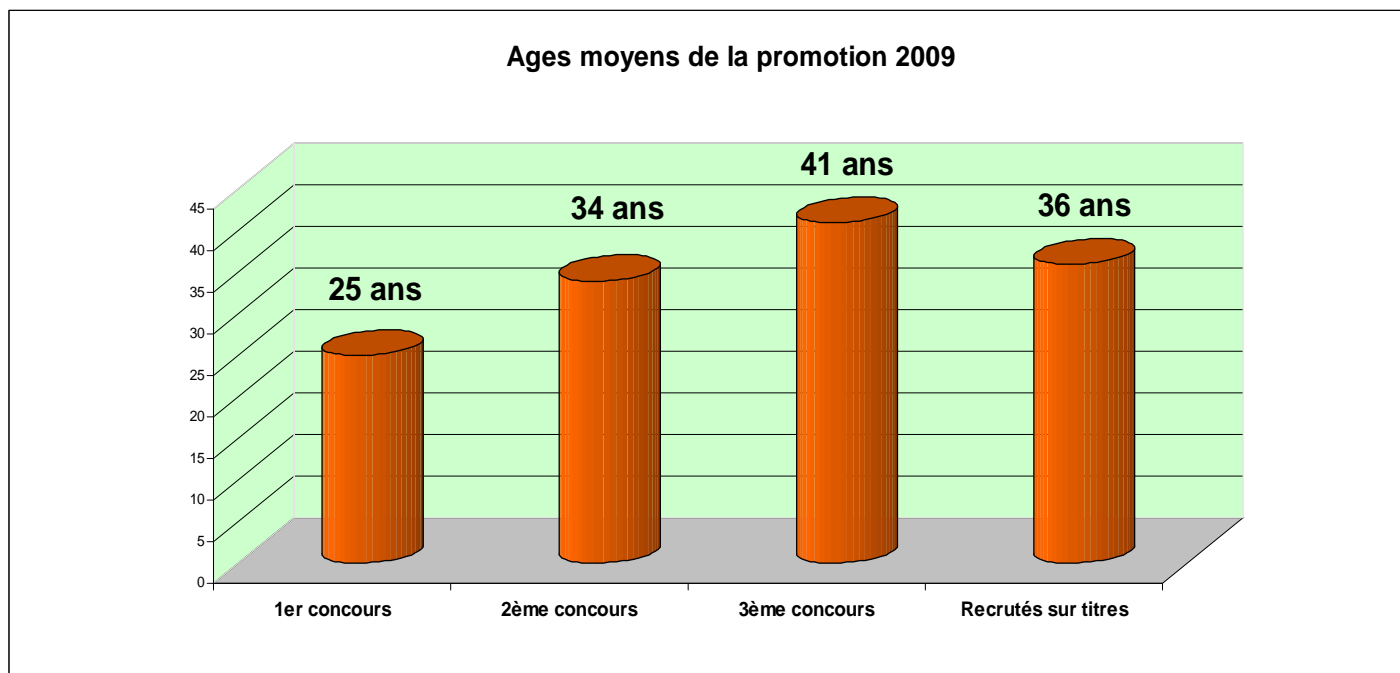
	PROMOTION 2009		1er CONCOURS		2ème CONCOURS		3ème CONCOURS		18-1	
<b>FEMMES</b>	102	74,45%	72	80,90%	9	75,00%	2	50,00%	19	59,38%
<b>HOMMES</b>	35	25,55%	17	19,10%	3	25,00%	2	50,00%	13	40,63%
<b>Total</b>	137	100,00%	89	100,00%	12	100,00%	4	100,00%	32	100,00%

**Féminisation des promotions d'auditeurs de justice depuis 1984**

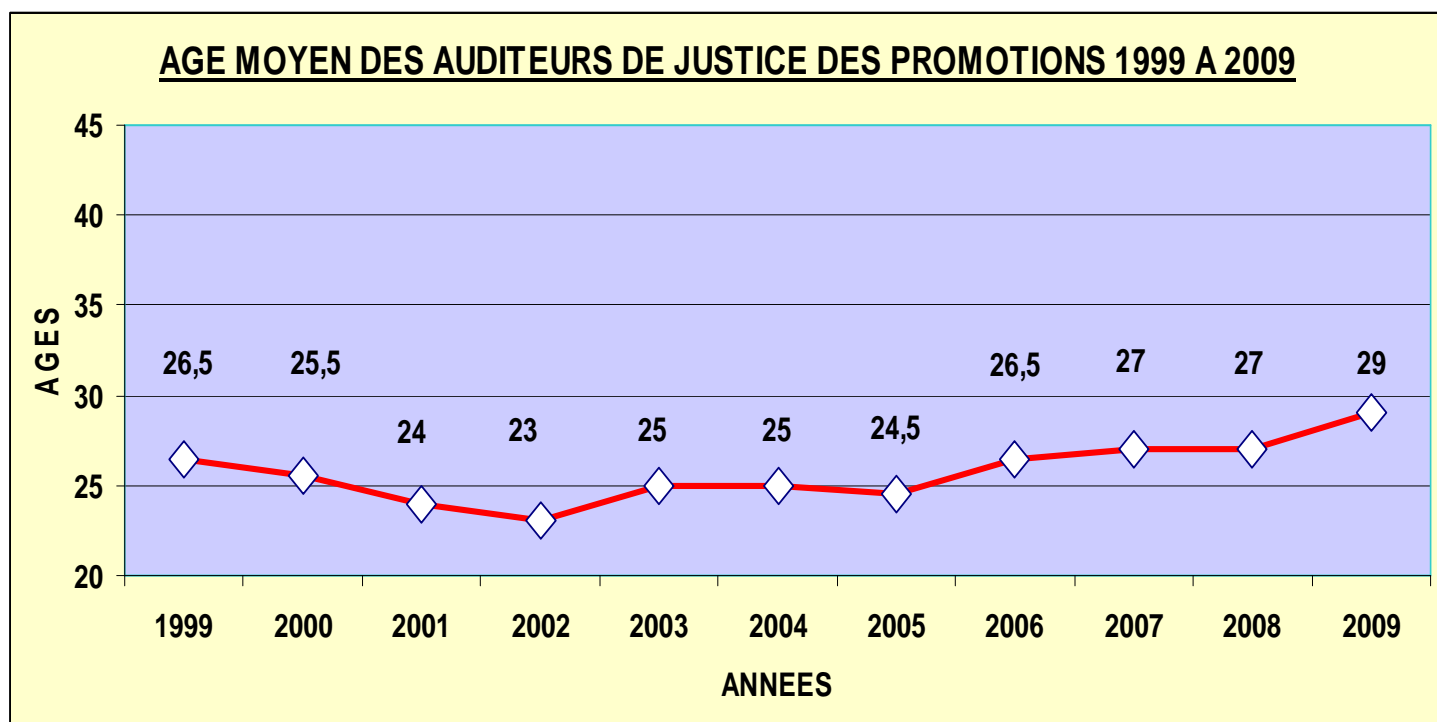


### 1.2.3 - Les âges

Age	1 <sup>er</sup> concours	2 <sup>o</sup> concours	3 <sup>o</sup> concours	Recrutés sur titres
Minimum	23 ans	30 ans	39 ans	30 ans
Maximum	28 ans	40 ans	42 ans	42 ans
<i>Moyen</i>	<i>25 ans</i>	<i>34 ans</i>	<i>41 ans</i>	<i>36 ans</i>

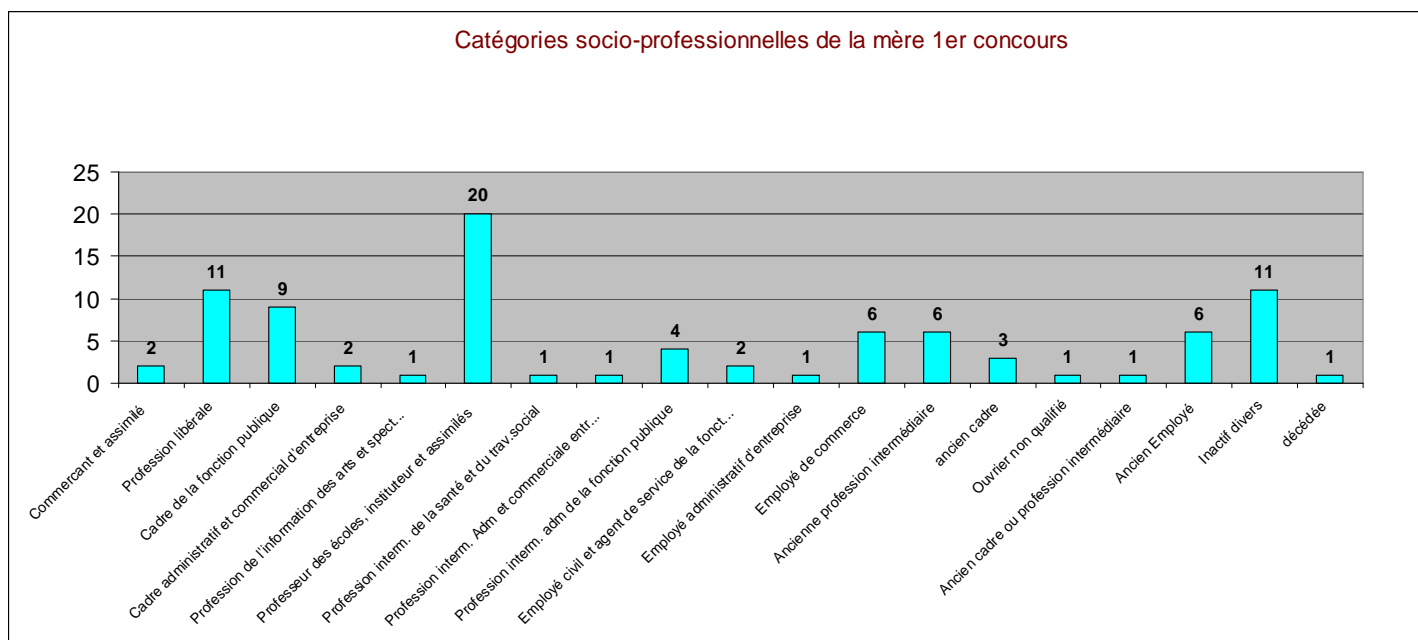
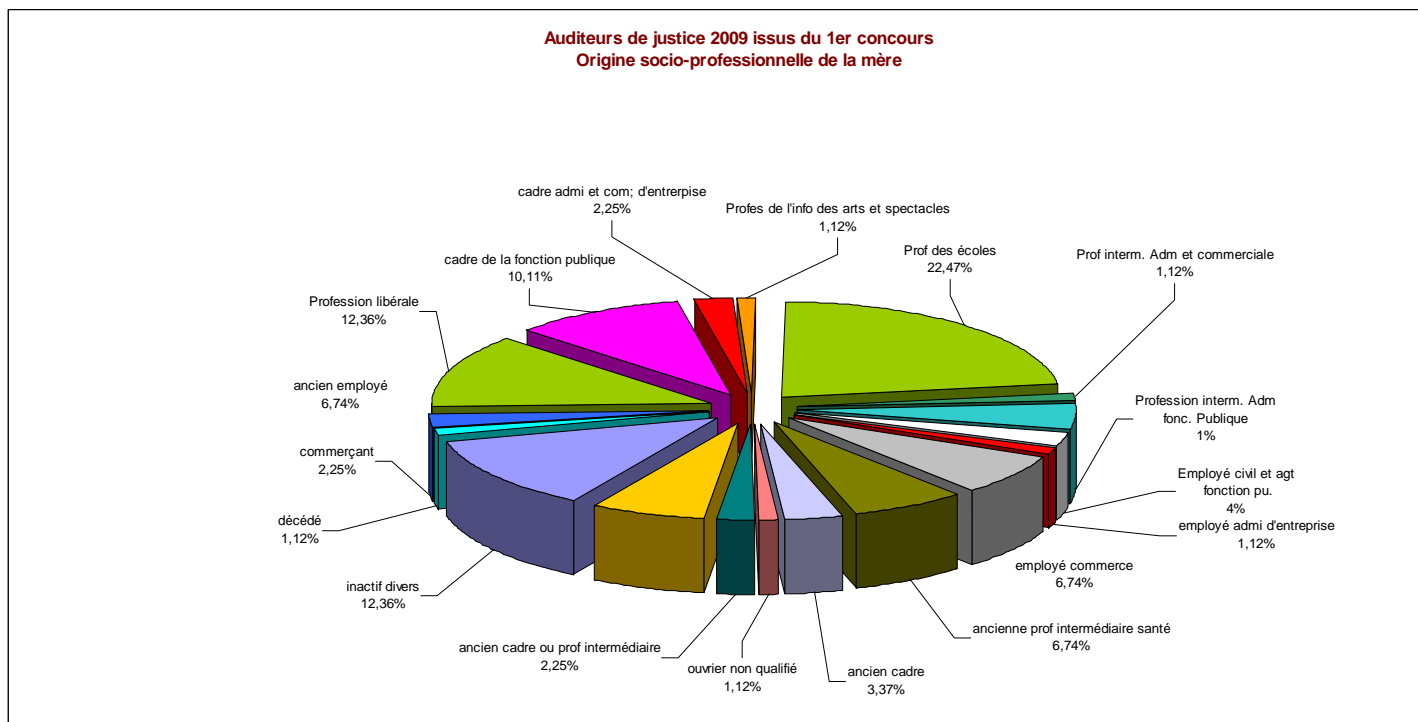


La moyenne d'âge de la promotion 2009 est de **29 ans**.

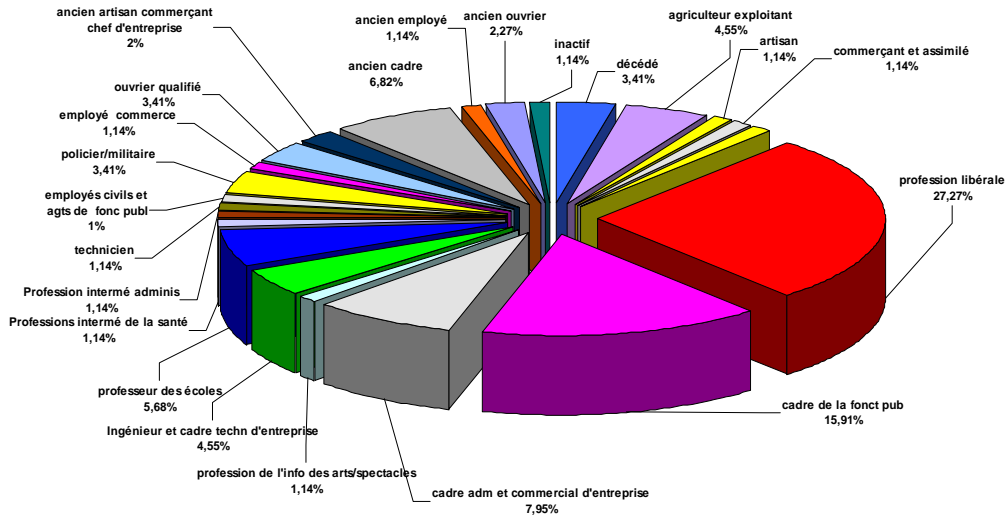


## 1.2.4 - Origines socio-professionnelles des parents – 1<sup>er</sup> concours –

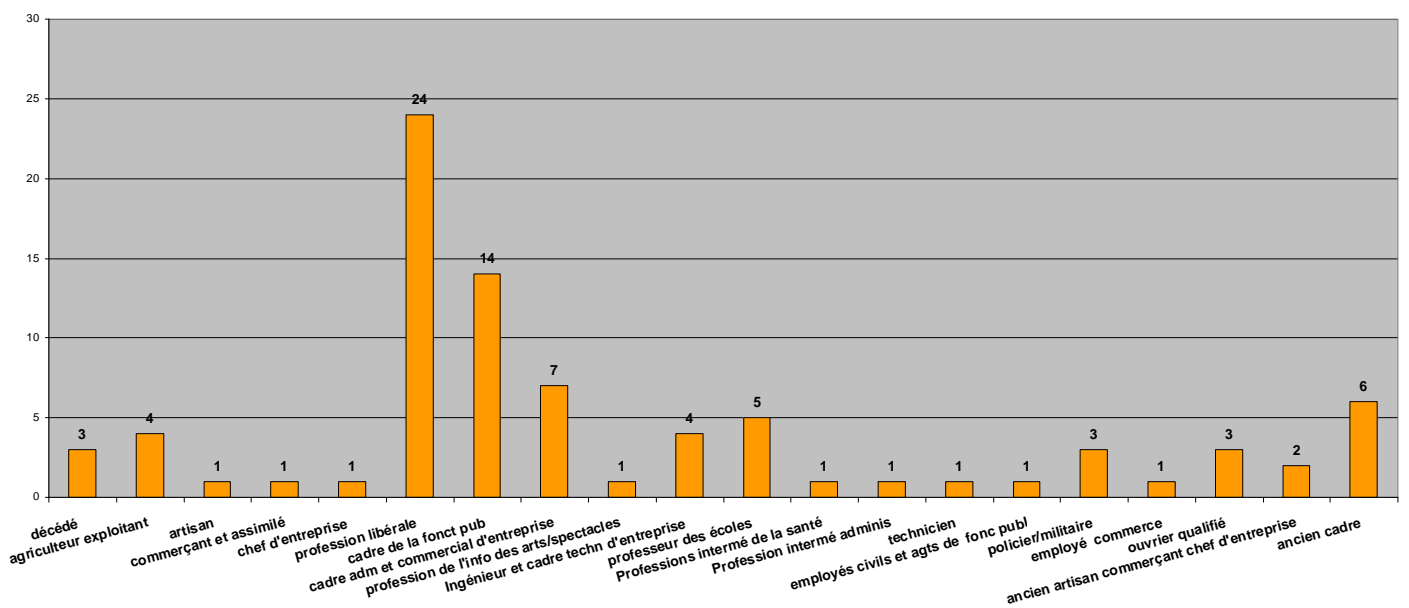
Mères



Auditeurs de justice 2009 issus du 1er concours  
Origine socio-professionnelle du père

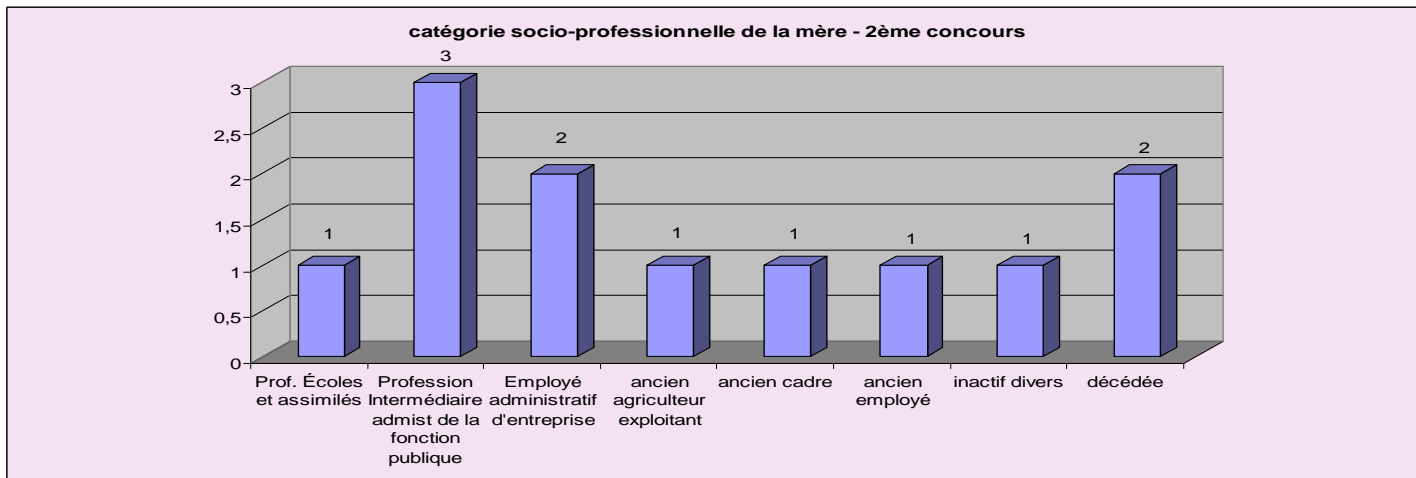
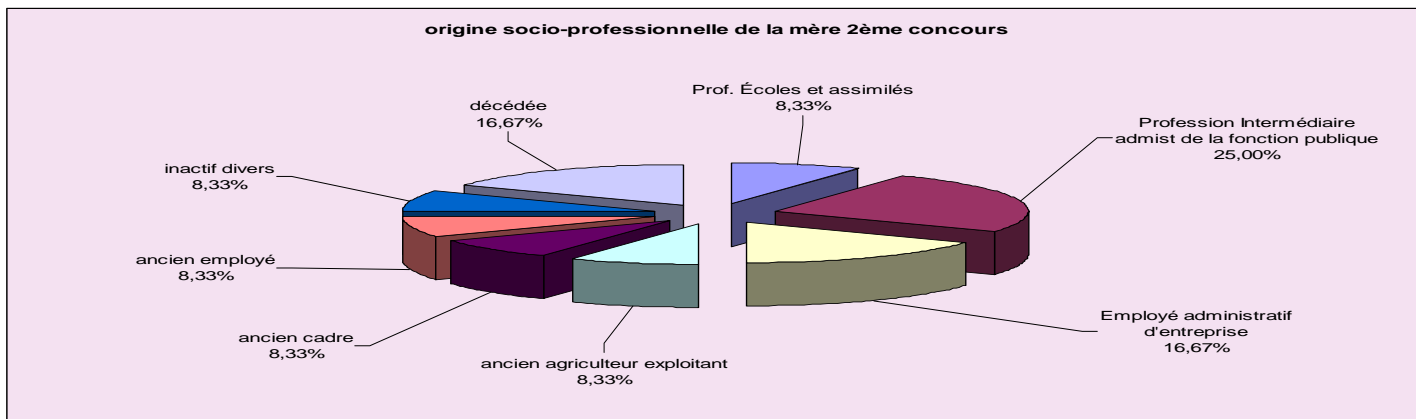


Catégories socio-professionnelles du père

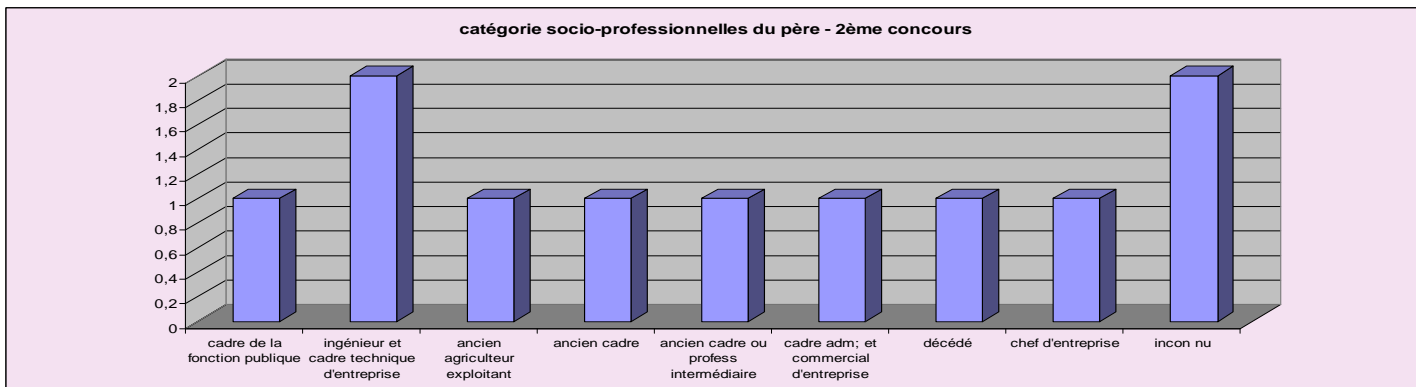
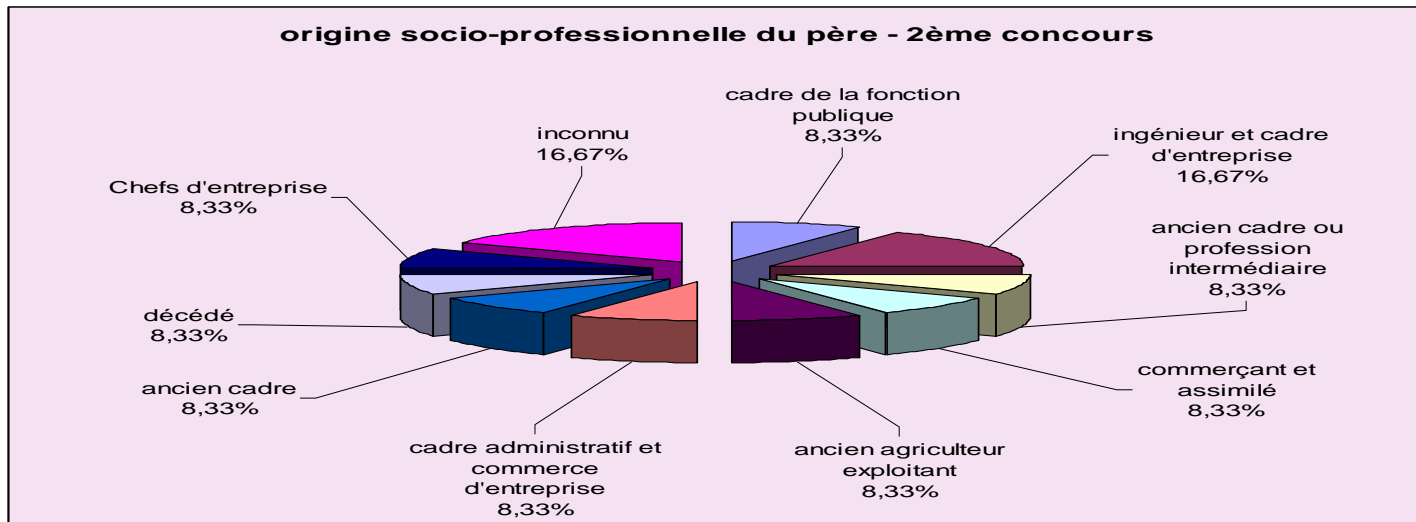


1.2.5 - Origines socio-professionnelles des parents – 2me concours –

Mères

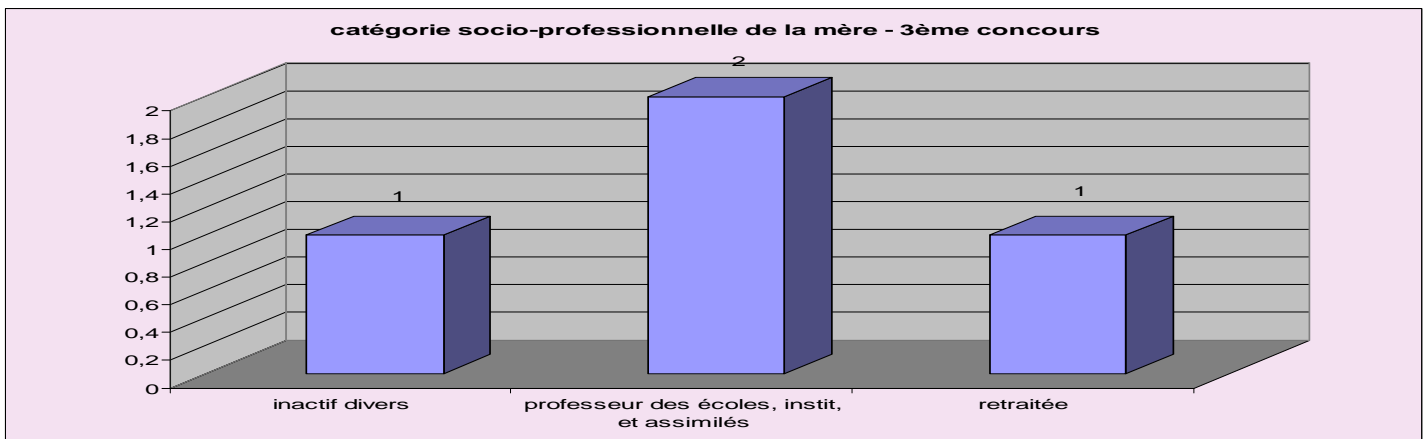
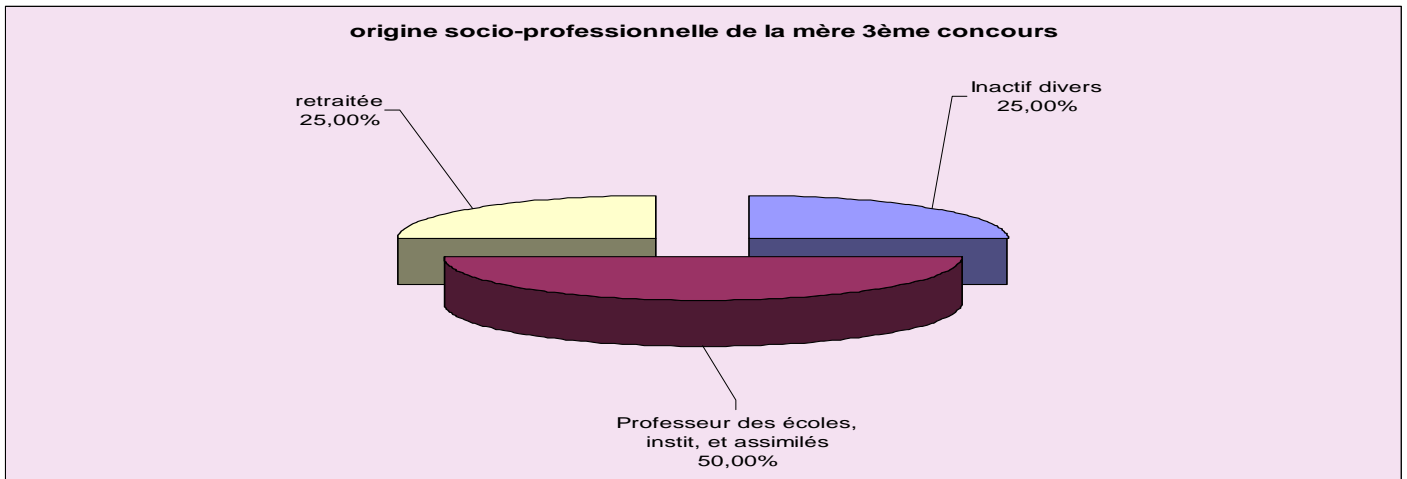


Pères

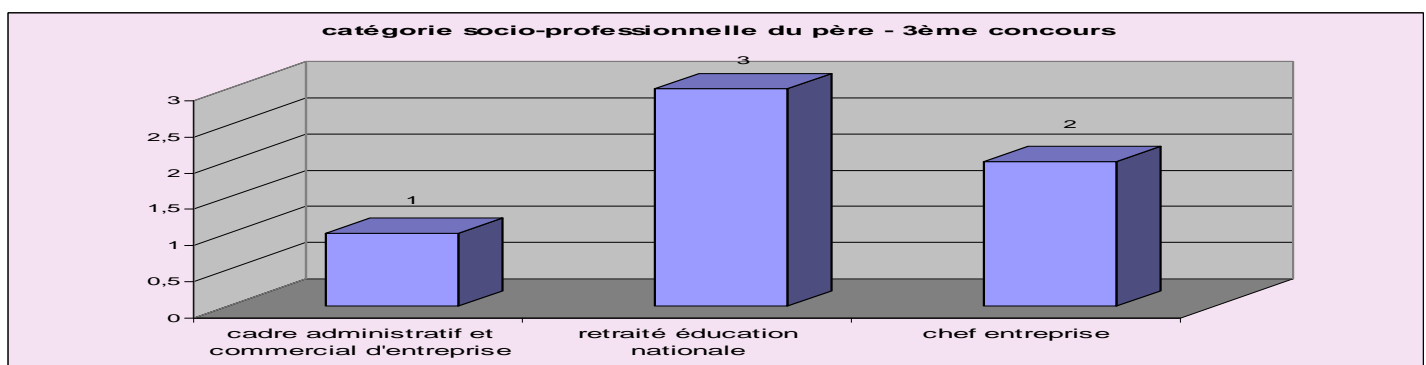
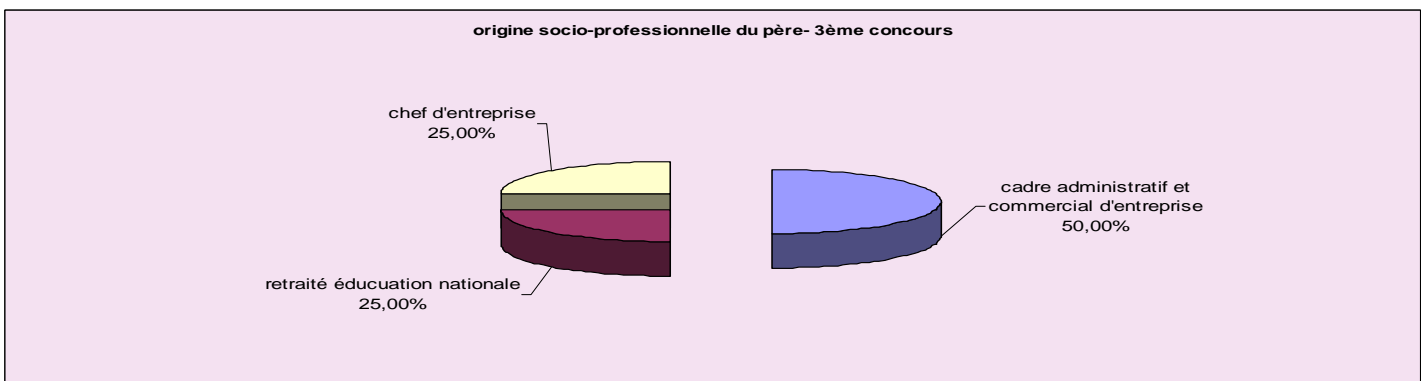


1.2.6 - Origines socioprofessionnelles des parents – 3<sup>me</sup> concours –

Mères



Pères



## 1.2.7 - Diplômes

### 1.2.7.1 - Baccalauréat

Les auditeurs ont obtenu leur baccalauréat dans les séries suivantes :

Série	Nombre	%
ES ou B ( <i>Economique et social</i> )	51	37,23%
S ou C ou D ( <i>Scientifique</i> )	45	32,85%
L ( <i>Littéraire</i> )	21	15,33%
A1 ou A2 ( <i>Philosophie lettre option mathématiques A1 ou option langues A2</i> )	12	8,76%
STT ou G ou SES ( <i>Sciences et technologies tertiaires devenu Sc et tech de la gestion</i> )	5	3,65%
F3 ( <i>Electrotechnique</i> )	1	0,73%
Capacité en droit	1	0,73%
Humanités Belges	1	0,73%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>100,00%</b>

### 1.2.7.2 - Diplômes d'études supérieures

Premier concours (89 auditeurs) :

La répartition entre diplômes (diplôme le plus élevé) s'établit comme suit

Diplôme	Nombre	%
MAITRISE OU MASTER 1	7	7,87%
DEA	6	6,74%
MASTER 2 ( <i>voir détail ci-après</i> )	62	69,66%
IEP	14	15,73%
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>100,00%</b>

On constate que 68 (76,40%) des admis à ce concours ont un niveau bac + 5 (DEA/Master 2). Ce pourcentage croît d'années en années : 56,06 % en 2005, 65,92 % en 2006, 71,90 % en 2007, 71,94 % en 2008.

21 auditeurs, soit 23,60% sont entrés dans les conditions statutaires minimales du concours : être titulaire d'un bac + 4 : une maîtrise, un master 1 ou diplôme d'IEP.

Les **instituts d'études politiques** concernés sont les suivants :

IEP	
IEP PARIS	5
IEP BORDEAUX	3
IEP AIX EN PROVENCE	3
IEP RENNES	1
IEP TOULOUSE	1
IEP STRASBOURG	1
<b>Total</b>	<b>14</b>

2 sur 14 auditeurs possèdent également un diplôme en droit obtenu à Bordeaux et Paris.

Détail des masters II obtenus :

Droit privé général	10	Droit mention défense et sécurité nationales et européennes	1
Droit privé et sciences criminelles	6	Droit pénal et politique criminelle en Europe	1
Recherche droit privé général	6	Droit pénal et sciences pénales	1
Droit pénal	3	Droit privé sciences politiques	1
Sciences criminelles	3	Droit profession notariales et judiciaires	1
Carrières judiciaires	2	Haute administration et justice	1
Carrières judiciaires et sciences criminelles	2	Lutte contre l'insécurité	1
Contentieux judiciaires	2	Personne et droit	1
Justice et droit du procès	2	Pratiques pénales	1
Recherche droit civil fondamental	2	Profession contentieux arbitrage	1
Droit civil	1	Professionnel	1
Droit civil fondamental	1	Propriétés intellectuelles	1
Droit de la famille	1	Recherche droit pénal et sciences pénales	1
Droit des affaires et fiscalité	1	Recherche droit privé fondamental	1
Droit des contrats	1	Recherche justice et droit du procès	1
Droit international européen	1	Recherche sciences politiques	1
Droit mention carrières judiciaires et sciences criminelles	1	Sciences juridiques économiques et de gestion mention droit public	1
<b>TOTAL</b>			<b>62</b>

Deuxième concours (12 auditeurs) :

11 auditeurs possèdent un diplôme d'études supérieures : 6 sont titulaires d'un DEA, 4 d'une maîtrise, 1 d'un DESS. 1 auditeur ne possède aucun diplôme ; il a effectué le cycle préparatoire au 2<sup>ème</sup> concours à l'IEJ de Grenoble (cycle accessible sans diplôme et dont la formation a une durée de 2 ans).

Troisième concours (4 auditeurs) :

Sur les 4 auditeurs : 2 ont un DEA de droit privé, 1 possède un DESS, 1 une licence.

Recrutés sur titres (32 auditeurs) :

8 possèdent un doctorat, 12 auditeurs ont un DEA de droit, 6 auditeurs ont un DESS, 2 ont un master II, 4 auditeurs ont un master I en droit.

En ce qui concerne leur dernière profession, 16 recrutés sur titres sont issus du milieu juridique ou du milieu judiciaire, ainsi, il y a :

3 Greffiers en chef 3 Avocats 3 ATER 2 Directeurs de greffe 2 Capitaines de police 1 volontaire international (avocat) 1 Secrétaire général-adjoint d'un institut d'études avancées 1 Responsable service social 1 responsable d'agence en assurances 1 Rédactrice juridique 1 Rapporteur près la cour nationale du droit d'asile 1 Rapporteur permanent du conseil de la concurrence 1 Professeur contractuel	1 Militaire enseigne de vaisseau 1 Juriste en assurance 1 juriste consultant 1 Inspecteur du travail 1 Ingénieur de recherche à l'université 1 Greffier 1 fiscaliste 1 Enseignant chercheur assistant 1 Chef de service au Conseil général 1 Chargée de mission défenseur des enfants 1 Chargé de projet en état major régional 1 Assistant de justice chargé d'enseignement
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.2.8 - Expérience professionnelle préalable

1<sup>er</sup> concours : 29 auditeurs reçus au 1<sup>er</sup> concours, soit 32,59 % ont eu une expérience professionnelle avant leur arrivée à l'ENM.

2<sup>ème</sup> concours : les 12 auditeurs du deuxième concours, 100 %

3<sup>ème</sup> concours : 3 élèves sur 4 du troisième concours, soit 75 % ont connu une expérience professionnelle.

Sur l'ensemble des auditeurs issus des trois concours (105), 44 ont eu une expérience professionnelle préalable ce qui représente 41,90 %, de la promotion. Si l'on rajoute les recrutés latéraux (32), l'ensemble représente : 55,48 % des auditeurs.

## 1.2.9 - Préparation aux concours

### Premier concours

Une grande partie des auditeurs du premier concours (71) soit 79,78 % ont suivi une préparation dans un Institut d'Etudes Judiciaires :

Paris II Panthéon-Assas	25	Rennes	2
Bordeaux	9	Strasbourg	2
Montpellier	7	Lyon	1
Paris I Panthéon-Sorbonne	7	Angers	1
Toulouse	5	Clermont-Ferrand	1
Aix en Provence	4	Paris X Nanterre	1
Grenoble	3	Dijon	1
Lille	2	<b>TOTAL</b>	<b>71</b>

En outre, 19 auditeurs de justice ont suivi une préparation spécifique au concours de l'ENM dans un IEP soit 21,35 % des 1<sup>er</sup> concours.

Paris	Bordeaux	Aix en Provence	Rennes
9	5	4	1

53 auditeurs indiquent avoir également préparé l'ENM auprès d'un institut privé soit 59,55 %, notablement plus qu'en 2008 où ils étaient 53,24 %.

3 auditeurs sont issus de la classe préparatoire de l'ENM Paris.

### Deuxième concours

Le cycle préparatoire est toujours la principale voie d'accès au deuxième concours.

Cette année, les 12 admis sont d'anciens stagiaires de cette préparation gérée par l'E.N.M. en partenariat avec deux universités.

11 sont issus de la première série (diplômés en droit) et ont suivi la préparation à l'IEJ de Paris II Panthéon-Assas.

1 est issu de la deuxième série (pas de diplôme en droit) et a effectué sa préparation à l'IEJ de Grenoble.

### Troisième concours

1 des 4 auditeurs du 3<sup>ème</sup> concours est un ancien stagiaire du cycle préparatoire, 1<sup>ère</sup> série. Deux auditeurs déclarent avoir suivi les cours d'un institut privé ; 1 auditeur n'a rien indiqué.

### 1.3 - Les autres publics formés

#### 1.3.1 - Les élèves avocats

Depuis 2006, l'Ecole nationale de la magistrature accueille des élèves avocats durant six mois dans le cadre du projet pédagogique individuel prévu dans le cursus de formation des futurs avocats. Ils sont intégrés dans les groupes de directions d'études des auditeurs de justice et suivent le même enseignement qu'eux.

L'objectif poursuivi est de permettre à des élèves avocats et à des auditeurs de justice d'intégrer mutuellement au cours de leur formation la logique professionnelle de l'autre par une meilleure connaissance réciproque des mécanismes intellectuels et la culturelle institutionnelle de chaque profession.

Leur sélection est opérée par les centres régionaux de formation professionnelle des avocats. L'avocat, coordonnateur des enseignements « avocat » de l'Ecole, assure leur suivi et les relations avec leurs centres d'origine.

En 2009, 12 élèves avocats seront ainsi accueillis du 24 août 2009 au 29 janvier ou au 12 février 2010

M. Abdoulaye BARRY	Ecoles des avocats de Rennes
Mme Audrey RADMONSKI	Ecole des avocats de Lille
Mme Anne Lise LERIOUX	Ecole des avocats de Versailles
Mme Aurélie COUPY	Ecole des avocats de Versailles
Mme Christelle D'INTORNI	Ecole des avocats de Marseille
Mme Lucie RENOUX	Ecole des avocats de Strasbourg
M. Mathieu MAUREL	Ecole des avocats de Toulouse
Mme Marie Hélène GALMARD	Ecole des avocats de Villeurbanne
Mme Elise COQUIBUS	Ecole des avocats de Villeurbanne
Mme Fanny LOPES	Ecole française du barreau (Paris)
Mme Aurélie CARLIER	Ecole française du barreau (Paris)

#### 1.3.2 - Les auditeurs étrangers

Historiquement, l'Ecole nationale de la magistrature a toujours accueilli en formation initiale des juristes étrangers devant devenir magistrat dans leur pays d'origine. Si ce type d'assistance technique a été très développé durant de nombreuses années, l'aide qu'il a pu apporter au cours des dernières années l'Ecole pour aider certains pays à créer leur propre école de la magistrature, a limité le nombre d'élèves ainsi accueillis.

L'Ecole nationale de la magistrature souhaite donner un nouvel élan à ce type d'accueil qui participe de l'enrichissement culturel des auditeurs et favorise les études de droit ou de pratiques comparées.

Les élèves ainsi accueillis suivent l'intégralité de la période d'études et effectuent ensuite un stage juridictionnel dont la durée est fixée avec les autorités judiciaires du pays d'origine. Un diplôme de fin d'études vient sanctionner cette formation.

En 2009, quatre auditeurs étrangers rejoindront la promotion le 24 août 2009

M. Mehmet ARI Procureur de la République	Turquie
M. Chérif Mohamed BARRY Substitut général	Mauritanie
Mme Ivana BOZAC	Croatie
Mme Cyrielle COLLE	Monaco

## II - L'OBJECTIF DE FORMATION

L'Ecole nationale de la magistrature est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

L'objectif de formation dévolu à l'ENM dans sa dimension de formation initiale est défini comme suit :  
*« Former des auditeurs de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international ».*

### Les huit fonctions de base auxquelles l'Ecole doit préparer en formation initiale

Juge de grande instance  
Juge d'instance  
Juge d'instruction<sup>1</sup>  
Juge des enfants  
Juge d'application des peines  
Juge placé auprès du premier président  
Substitut du procureur de la République  
Substitut placé auprès du procureur général

Il convient de noter que la fonction de substitut placé ne présentant pas de spécificités fortes, la préparation des auditeurs devant occuper ces fonctions sera faite avec celle de substitut du procureur de la république.

**La formation initiale des auditeurs de justice est une formation probatoire d'une durée de trente et un mois.**

## III - LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE

Les auditeurs de justice sont nommés par arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Ils sont membres du corps judiciaire et prêtent le serment qui leur permet de participer aux travaux juridictionnels des juridictions. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le serment d'auditeur est prêté individuellement devant la Cour d'appel compétente au lieu du stage de découverte.

### *Le serment des auditeurs de justice*

***« Je jure de garder religieusement le secret professionnel et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur »***

<sup>1</sup> Sous réserve des modifications résultant du discours de M. le Président de la République du 7 janvier 2009

## **IV - LES CAPACITES FONDAMENTALES A ACQUERIR**

Les compétences fondamentales du magistrat qui devront être déclinées dans les huit fonctions de base pouvant être choisies par l'auditeur de justice à la sortie de l'Ecole, résulteront de la maîtrise de treize capacités fondamentales.

### **Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir**

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à organiser, gérer et innover

## **V - LES POLES DE FORMATION**

L'activité pédagogique de l'Ecole nationale de la magistrature est structurée, tant en formation initiale qu'en formation continue, en pôles de formation (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

### **Les huit pôles de formation**

- Humanités judiciaires
- Processus de décision et de formalisation de la Justice civile
- Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale
- Communication judiciaire
- Administration de la justice
- Dimension internationale de la justice
- Environnement judiciaire
- Vie de l'entreprise

### 6.1 - Le directeur de l'Ecole

#### **M. Jean François Thony**

Chevalier de la légion d'honneur

*Magistrat issu de la promotion 1980. Il a successivement été juge d'instruction à Albertville, substitut du procureur de la République à Saint Pierre, procureur de la République à Roanne, détaché auprès de l'organe international des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, conseiller à la cour d'appel de Versailles, détaché en qualité de sous directeur des affaires juridiques du Fond Monétaire International à Washington avant d'être nommé directeur de l'ENM en septembre 2007.*

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La mise en œuvre la mission pédagogique de l'Ecole
- La présidence du conseil pédagogique
- La définition des orientations et objectifs pédagogiques du programme pédagogique (qui sont validés par le conseil d'administration de l'Ecole)
- La détermination, en fin de scolarité, de l'avis de l'Ecole auprès du jury de l'examen d'aptitude et de classement

### 6.2 - Le directeur adjoint chargé du recrutement, de la formation initiale et de la recherche

#### **M. Philippe Astruc**

*Magistrat issu de la promotion 1993 Giovanni Falcone. Il a été successivement substitut du procureur de la République à Guingamp, substitut placé auprès du procureur général de Toulouse, substitut du procureur de la République à Fort de France puis procureur de la République à Mende avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2006.*

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La rédaction du programme pédagogique des auditeurs de justice
- Le suivi du recrutement et l'évaluation des coordonnateurs de formation, des coordonnateurs régionaux de formation et des enseignants associés
- L'évaluation de la pédagogie dispensée en formation initiale (en lien avec le conseil pédagogique)
- Le secrétariat du conseil pédagogique
- La coordination des sous directions des recrutements et de la validation des compétences, des études, des stages et du département de la recherche et de la documentation
- La validation des fiches d'actions pédagogiques<sup>2</sup>
- L'élaboration du recueil statistique annuel de la direction
- Les relations avec les délégués de promotion

---

<sup>2</sup> Cette mission peut être déléguée au sous directeur des études

### 6.3 - La sous direction des recrutements et de la validation des compétences

Sous directeur : **M. Francis Jullemier Millasseau**

*Magistrat issu de la promotion 1995. Après une première carrière d'huissier de justice, il a été successivement juge d'instance à Tulle puis Angoulême avant de rejoindre l'Ecole en 2005 en qualité de chargé de formation instance, puis de sous directeur des stages, et à compter de mars 2009 de sous directeur des recrutements et de la validation des compétences.*

Chef du service : **Mme Magalie Gai, greffier en chef**

Cette sous direction a en charge, dans le cadre de la formation initiale :

- Le jury de l'examen de classement : composition / formation / gestion administrative / relations avec
- La formation des évaluateurs
- La représentation de l'ENM devant la commission d'avancement et le jury de l'examen d'aptitude et de classement
- L'évaluation des stages probatoires (recrutés latéraux)
- L'élaboration des grilles d'évaluation (en lien avec les sous directions des études et des stages)
- L'élaboration des statistiques de la sous direction

Cette sous direction s'appuie sur les coordonnateurs régionaux de formation qui sont magistrats détachés à l'Ecole pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils sont délocalisés dans neuf régions judiciaires comprenant plusieurs cours d'appels et localisés dans l'une d'elle. Ils participent à l'évaluation de la période du stage juridictionnel des auditeurs de justice



## 6.4 - La sous direction des études

Sous directeur : **M. Denys Baillard**

*Magistrat issu de la promotion 1988. Il a été successivement juge des enfants à Angoulême, magistrat auprès de l'administration centrale du ministère de la Justice, vice président à Bergerac et vice procureur à Angoulême avant d'être nommé à l'ENM en janvier 2008.*

Chef du service : **Mme Sylvie Deglane, greffier en chef**

Cette sous direction a en charge :

- La gestion de la vie scolaire
- L'élaboration et la gestion des plannings des activités pédagogiques
- La gestion des groupes
- La gestion centralisée des salles de l'ENM Bordeaux
- La gestion des vacances et des frais d'enseignement
- La coordination des moyens en lien avec les services du secrétariat général
- L'information des publics formés (auditeurs de Justice, recrutés latéraux, magistrats en reconversion)
- Le suivi de l'accueil des élèves avocats
- La conception et mise en œuvre des séquences de formation initiale (auditeurs de justice, recrutés latéraux, reconversions aux sept fonctions de base)
- La gestion de l'arborescence informatique des pôles de formation
- La formation de formateurs (interne : coordonnateurs de formation, enseignants associés - externe : au bénéfice du département international)
- L'élaboration des fascicules pédagogiques
- L'élaboration ou la recherche de supports pédagogiques
- La coordination pédagogique des pôles de formation
- Le lien avec la formation continue
- La recherche d'intervenants / la tenue du fichier des intervenants
- L'accueil des intervenants
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs durant la période d'études
- L'élaboration des statistiques de la sous direction
- Les relations avec les délégués de groupes

La sous direction des études s'appuie sur un corps enseignant en formation initiale qui est composé :

- De coordonnateurs de formation : magistrats ou pas, ils sont détachés à l'Ecole pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils constituent le cadre enseignant permanent de l'Ecole. Ils sont affectés à l'un des huit pôles de formation :

- Humanités judiciaires

- **M. Gilles Bourdier**

*Magistrat issu de la promotion 1989. Il a été successivement substitut du procureur de la République à Valenciennes, à Thionville, à Metz, vice-procureur placé auprès du procureur général de la cour d'appel de Metz, puis vice procureur de la République à Metz avant de rejoindre l'Ecole en février 2007.*

- Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

- **Mme Frédérique Agnoux**

*Magistrate issue de la promotion 1992. Après une première carrière de conseillère de l'éducation de la jeunesse, elle a été juge placée auprès du premier président de la cour d'appel de Rennes, juge d'instruction à Rennes, puis juge des enfants à Bordeaux avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2007.*

- **Mme Cécile Delmas**

*Magistrate issue de la promotion 2000. Elle a été successivement substitut du procureur de la République à Bergerac, puis juge d'instance à Libourne avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2009.*

- **M. Hervé Dupen**

*Après une première carrière d'avocat, il a été successivement juge à Chartres, puis à Tulle et à Perpignan, vice président à Valenciennes, vice président à Pau avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2009.*

- **Mme Stéphane Hodara**

*Après une première carrière d'avocate, elle a été juge à Béthune puis à Angoulême, puis magistrate à l'administration centrale de la justice, avant de rejoindre l'Ecole en mai 2009.*

- **Mme Corinne Jacquemin**

*Magistrate issue de la promotion 1996. Après une première carrière d'avocate, elle a été juge à Tulle chargée du tribunal d'instance d'Ussel, puis juge à Clermont-Ferrand chargée du tribunal d'instance d'Ambert, avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2007.*

- **M. Alain Lacour**

*Magistrat issu de la promotion 1993. Après une première carrière, il a été juge à Troyes chargé du tribunal d'instance, vice-président à Auxerre, puis à Albertville avant de rejoindre l'Ecole en mai 2009.*

- **Mme Myriam Sanchez**

*Magistrate issue de la promotion 1992. Elle a été successivement juge d'instruction à Chalons sur Marne, juge des enfants à Nantes, puis à Libourne avant de rejoindre l'Ecole en février 2008.*

- Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

- **Mme Frédérique Agnoux** (cv voir plus haut)

- **Mme Christine Basse Cathalinat**

*Magistrate issue de la promotion 1992. Après une première carrière d'inspectrice de Police, elle a été successivement juge de l'application des peines à Evreux, substitut du procureur de la République à Versailles, puis juge de l'application des peines à Versailles, avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2005.*

- **Mme Frédérique Dubost**

*Magistrate issue de la promotion 1989. Elle a été successivement substitut du procureur de la République à Dieppe, juge d'instruction à Rouen, juge de l'application des peines à Angers, puis vice procureur de la République à Lorient avant de rejoindre l'Ecole avril 2007.*

- **M. Jérôme Hars**

*Magistrat issu de la promotion 1992. Il a été successivement substitut du procureur de la République à Lons-le-Saunier, à Angers, juge à Angers, vice-président chargé de l'application des peines au Mans. Il a également été détaché auprès de la direction des services judiciaires de Monaco en qualité de substitut du procureur général avant de rejoindre l'Ecole en juin 2009.*

- **M. Djamil Kheireddine**

*Magistrat issu de la promotion 1995. Il a été successivement juge à Arras chargé du tribunal d'instance de Saint-Pol-sur Ternoise, juge à Grasse chargé du tribunal d'instance de Cagnes-sur-Mer, juge d'instruction à Nice, puis vice président chargé de l'instruction à Mont de Marsan avant de rejoindre l'Ecole en mai 2009.*

- **Mme Myriam Sanchez** (cv voir plus haut)

- Communication judiciaire

- **Mme Hélène Bazex**

*Après l'obtention du titre de psychologue en 2000 et à l'issue de sa soutenance de thèse en 2002, elle a été successivement attachée temporaire d'enseignements et de recherches à l'université de Toulouse, psychologue investigateur au CHU de Toulouse, psychologue clinicienne et de recherche à l'INSERM, psychologue clinicienne au CHI Haut-Lévêque de Pessac, chargée de mission psychologue au CHRU de Rangueil, puis enseignant chercheur à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire avant de rejoindre l'ENM en juillet 2009.*

- Administration de la justice

- **Mme Sylvie Lausi**

*Greffière en chef issue de la promotion 1994 de l'Ecole nationale des greffes de Dijon. Elle a été successivement en poste à l'administration centrale du ministère de la justice, directrice de greffe au tribunal d'instance du XVIème arrondissement de Paris, directrice de greffe au conseil de prud'hommes de Niort, puis directrice de greffe du tribunal de grande instance de Niort avant de rejoindre l'Ecole en juin 2009. Elle est la première greffière en chef à rejoindre le corps enseignant permanent de l'ENM.*

- Dimension internationale de la justice

- **Mme Emmanuelle Spiteri Doffe**

*Magistrate issue de la promotion 1990. Elle a été successivement juge placée auprès du premier président de la cour d'appel de Nancy, juge à Melun, auditrice à la Cour de cassation, puis juge à Paris chargée du tribunal d'instance du 15<sup>ème</sup> arrondissement avant de rejoindre l'Ecole en août 2004.*

- **Mme Amanda Gedge Wallace**

*Diplômée licenciée ès lettres, diplôme de traduction en 1991, agrégée membre de l'institut de linguistes de Londres en 1994, elle a été successivement, professeur d'anglais à Cetradel en Gironde, professeur d'anglais à l'institut Bernom à Bordeaux, puis au centre d'étude des langues à bordeaux, à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux, avant de rejoindre l'Ecole en 1998*

- Environnement judiciaire

- **M. Lionel Barféty**

*Magistrat issu de la promotion 1996. Il a été successivement juge placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, juge de l'application des peines à Nice, puis vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort de France avant de rejoindre l'Ecole en mai 2008.*

- Vie de l'entreprise

- **M. Gilles Bourdier** (cv voir plus haut)

- **D'enseignants associés** : magistrats ou pas, ils interviennent régulièrement à l'Ecole tout en conservant leur activité principale. Ils sont recrutés pour une année renouvelable et sont affectés à l'un des huit pôles de formation<sup>3</sup> :

- Humanités judiciaires

- M. Jean Pierre Zanoto (Avocat général à la Cour d'appel de Versailles)
  - Maître Jean François Dacharry (Avocat au barreau de Bordeaux)
  - M. Frédéric Gros (Professeur des universités)

---

<sup>3</sup> Liste actualisée en août 2009

- Processus de décision et de formalisation de la Justice civile
  - M. Gérard Biardeaud (Vice président au TGI de Limoges)
  - M. Xavier Charlet (Juge des enfants au TGI de Boulogne sur Mer)
  - M. Xavier Martinen (Juge des enfants au TGI de Lille)
  - Mme Anne Marie Morice (Vice présente enfants au TGI Caen)
  
- Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale
  - M. Thierry Azema (Vice président instruction au TGI de Marseille)
  - Mme Pascale Blangeois (Juge d'instruction au TGI de Senlis)
  - Mme Béatrice Brue (Vice présidente application des peines au TGI de Marseille)
  - M. Olivier Caracotch (Vice procureur au TGI de Nice)
  - M. Xavier Charlet (Juge des enfants au TGI de Boulogne sur Mer)
  - M. Frédéric Chevalier (Substitut général à la Cour d'appel de Poitiers)
  - Mme Sabine Corvaisier (Juge d'instruction au TGI de Béthune)
  - M. Guillaume Cotellet (Juge d'instruction au TGI de Nice)
  - Mme Mauricette Danchaud (Présidente du TGI de Dax)
  - Mme Danielle Delorme (substitut du procureur au TGI de Créteil)
  - M. Arnaud Feneyrou (Juge d'instruction au TGI de Montbéliard)
  - M. Pierre Jourdin (Juge d'application des peines au TGI de Brest)
  - M. Philippe Laflaquière (Vice président au TGI de Toulouse)
  - M. François Lecat (Vice procureur au TGI de Paris)
  - M. Jean Luc Lennon (Substitut du procureur au TGI de la Rochelle)
  - Mme Catherine Lévy (Vice président instruction au TGI de Marseille)
  - M. Stéphane Lorentz (Juge d'instruction au TGI de Bordeaux)
  - M. Philippe Mathieu (Juge des enfants au TGI de Troyes)
  - Mme Nathalie Mathieu-Queran (Vice présidente enfants au TGI d'Agen)
  - M. Xavier Martinen (Juge des enfants au TGI de Lille)
  - Mme Anne Marie Morice (Vice présente enfants au TGI de Caen)
  - Mme Marina Moutot (substitut placé à la Cour d'appel de Montpellier)
  - Mme Valérie Noël (substitut du procureur au TGI de Toulouse)
  - M. Pierre Pelissier (Conseiller à la Cour d'appel de Versailles)
  - M. Bernard Soulie (Vice président au TGI d'Orléans)
  - M. Fabrice Vetu (Juge d'application des peines au TGI de Bergerac)
  - M. Jean Philippe Vicentini (Procureur de la République au TGI de Cambrai)
  - M. Philippe Vigier (Conseiller à la Cour d'appel de Poitiers)
  - M. Julien Wattebled (Juge d'instruction au TGI de Caen)
  
- Environnement judiciaire
  - Mme Sophie Gromb (professeur des universités)
  - M. Jacques Faget (chargé de recherche au CNRS)
  - M. Jean Claude Chanseau (psychiatre)

- D'intervenants occasionnels : professionnels reconnus dans un domaine, ils interviennent ponctuellement à l'Ecole (à l'occasion d'une conférence ou d'un atelier par exemple).

Chaque pôle de formation est organisé de la façon suivante :

- Un doyen des enseignements, commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé : il définit, après avis des enseignants du pôle, les orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques qui ont été définis par le directeur après avis conforme du conseil d'administration. Il contribue aux enseignements et à l'élaboration des activités pédagogiques (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972)

**Les doyens des enseignements**  
(2009/2010)

Humanités judiciaires

M. Pierre MAZEAUD

Président honoraire du Conseil constitutionnel

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

Mme Claire FAVRE

Présidente de chambre à la Cour de cassation

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

M. Jean Olivier VIOUT

Procureur général près la Cour d'appel de Lyon

Communication judiciaire

M. Jean Pierre BERTHET

Journaliste

Administration de la justice

M. Renaud DENOIX DE SAINT MARC

Membre du conseil constitutionnel

Vice président honoraire du Conseil d'Etat

Dimension internationale de la justice

M. Antonio VITORINO

Ancien commissaire européen à la Justice

Environnement judiciaire

M. Boris CYRULNICK

Neuro-psychiatre

Vie de l'entreprise

Mme Marie Anne FRISON ROCHE

Professeur des universités

- Un animateur du pôle en formation initiale ayant le statut de coordonnateur de formation : il anime l'activité (organisation des réunions, rédaction des fiches pédagogiques et des fiches action, lien avec le sous directeur des études et le doyen des enseignements...) et assure la cohérence pédagogique du pôle. Il contribue aux enseignements

**Les animateurs des huit pôles en formation initiale**

- Humanités judiciaires : M. Gilles Bourdier
- Processus de décision et de formalisation de la Justice civile : Mme Corinne Jacquemin
- Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale : Mme Frédérique Dubost
- Communication judiciaire : Mme Hélène Bazex
- Administration de la justice : Mme Sylvie Lausi
- Dimension internationale de la justice : Mme Emmanuelle Spiteri Doffe
- Environnement judiciaire : M. Lionel Barfêty
- Vie de l'entreprise : M. Gilles Bourdier

- Des assistants de justice (pour les pôles justice civile et justice pénale) qui exercent des missions d'assistants pédagogiques : recherche de jurisprudence, rédaction de projets de fascicules pédagogiques et de publications thématiques. Il peut contribuer aux enseignements facultatifs (tutorat par exemple)

Les membres du corps enseignant de l'Ecole sont affectés dans les différents pôles par le directeur de l'Ecole. Ils peuvent exercer leur activité au sein d'un ou de plusieurs pôles de formation.

## 6.5 - La sous direction des stages

Sous directeur : **M. Laurent Zuchowicz**

*Magistrat issu de la promotion 1994. Il a été successivement juge d'instruction à Châteauroux, juge à Melun, magistrat auprès de l'administration centrale du ministère de la Justice, substitut du procureur de la République puis vice procureur à Paris avant de rejoindre l'ENM en septembre 2007.*

Chef du service : **Mme Christine Goujaud, greffier en chef**

Cette sous direction a en charge :

- L'élaboration des orientations pédagogiques des stages
- L'élaboration des fiches pédagogiques concernant les stages
- La recherche des lieux de stages (en France et à l'étranger)
- L'affectation des stagiaires
- L'évaluation des lieux de stage
- La formation des formateurs (magistrats maîtres de stage, directeurs de centre de stage, magistrats délégués à la formation)
- La gestion administrative et l'animation du réseau des coordonnateurs régionaux de formation et des directeurs de centres de stages
- Les relations avec les juridictions
- Les relations avec les délégués de région
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs (durant les périodes de stage)
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs de justice et des recrutés latéraux durant leurs périodes de stages
- L'élaboration des statistiques de la sous direction

Elle s'appuie sur le réseau des correspondants de l'Ecole que sont les coordonnateurs régionaux de formation (magistrats détachés à l'ENM) et les directeurs de centre de stage (magistrats qui, tout en conservant leur activité principale, organisent les stages en juridiction des auditeurs de justice et des publics adressés par l'ENM)

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b>AIX EN PROVENCE</b> Mme Chantal BARON épse MALATRASI (à compter du 1 <sup>er</sup> février 2010) <a href="mailto:chantal.baron@justice.fr">chantal.baron@justice.fr</a>	AIX EN PROVENCE	Aix en Provence	Madame Dominique JAUBERT Vice-présidente - LD 04.42.33.83.03 <a href="mailto:Dominique.jaubert@justice.fr">Dominique.jaubert@justice.fr</a>	38	15
		Marseille	Mme Sylvie MOTTES Vice-Présidente - LD 04.91.15.52.10 <a href="mailto:sylvie.mottes@justice.fr">sylvie.mottes@justice.fr</a>	95	33
		Toulon	Mme Régine ROUX- GOURVIL Vice-Procureur - LD 04.94.18.54.83 <a href="mailto:regine.roux-gourvil@justice.fr">regine.roux-gourvil@justice.fr</a>	35	14
		Nice	Mme Nadège MAHÉ Vice-Présidente - LD 04.92.17.30.60 <a href="mailto:nadège.mahe@justice.fr">nadège.mahe@justice.fr</a>	45	15
		Draguignan	Mr Pierre GAGNOUD Substitut - LD 04.94.60.57.82 <a href="mailto:pierre.gagnoud@justice.fr">pierre.gagnoud@justice.fr</a>	26	9
		Tarascon	Mme Sophie SELOSSE Substitut - LD 04.90.91.72.12 <a href="mailto:sophie.selosse@justice.fr">sophie.selosse@justice.fr</a>	14	5
		Grasse	Mme Emmanuelle de ROSA Vice-Présidente - LD 04.92.60.73.95/71.74 <a href="mailto:emmanuelle.de-rosa@justice.fr">emmanuelle.de-rosa@justice.fr</a>	42	14
	BASTIA	Bastia	Mr Benoît COUZINET Vice-Procureur - LD 04.95.55.23.56/45 <a href="mailto:benoit.couzinet@justice.fr">benoit.couzinet@justice.fr</a>	17	5
		Ajaccio	Mme Valérie TAVERNIER Vice-procureur – LD 04.95.29.06.26 <a href="mailto:Valerie.tavernier@justice.fr">Valerie.tavernier@justice.fr</a>	15	5

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b>BORDEAUX</b> <b>Mr Jean-Luc MARTIN</b> <b>Jean-luc.martin@justice.fr</b>	PAU	Bayonne	Mme M-Françoise BOURY Première vice-Présidente - TGI 05.59.44.54.00 <a href="mailto:marie-francoise.boury@justice.fr">marie-francoise.boury@justice.fr</a>	20	
		Tarbes	Mme M.Christine APARICIO Vice-Présidente Enfants - LD 05.62.51.77.45 <a href="mailto:marie-christine.aparicio@justice.fr">marie-christine.aparicio@justice.fr</a>	17	
		Pau	Mme Isabelle GARDRAT-DUMONT Juge - LD 05.59.82.45.54 <a href="mailto:isabelle.dumont@justice.fr">isabelle.dumont@justice.fr</a>	21	
	BORDEAUX	Périgueux	Mme Odile DE FRITSCH épouse ELICHONDO Vice-procureur - LD 05.53.02.77.16 <a href="mailto:odile.de-fritsch@justice.fr">odile.de-fritsch@justice.fr</a>	13	5
		Bordeaux	Mme Isabelle DELAQUYS Vice-Procureure - LD 05.47.33.90.85/81 <a href="mailto:isabelle.delaguys@justice.fr">isabelle.delaguys@justice.fr</a>	55	25
		Angoulême	Mme M.Claude GAUTHIER-BERNARD Vice-Présidente - LD 05.45.37.11.32 <a href="mailto:marie-claude.bernard@justice.fr">marie-claude.bernard@justice.fr</a>	21	6
	LIMOGES	Limoges	Mr. Patrick VERNUDACHI Vice-Président - LD:.05.55.12.69.31 <a href="mailto:patrick.vernudachi@justice.fr">patrick.vernudachi@justice.fr</a>	22	7
	POITIERS	La Rochelle	Mr Philippe DARPHIN Vice-Procureur - LD 05.46.50.87.38/31 <a href="mailto:philippe.darphin@justice.fr">philippe.darphin@justice.fr</a>	13	5
		Poitiers	Mme Valérie GAILLOT-MERCIER Juge d'instruction - LD 05.49.50.22.00 <a href="mailto:valerie.gaillot-mercier@justice.fr">valerie.gaillot-mercier@justice.fr</a>	26	8
		La Roche sur Yon	Mr Philippe HUART Vice-Président Instruction - LD 02.51.47.61.13/00 <a href="mailto:philippe.huart@justice.fr">philippe.huart@justice.fr</a>	16	5
		Saintes	Mr Jean-Pierre FRANCO Vice-président - TGI 05.46.92.72.27 <a href="mailto:jean-pierre.franco@justice.fr">jean-pierre.franco@justice.fr</a>	14	4

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b><u>NANCY</u></b> M..... (en cours de recrutement) LD..... .....@justice.fr	<b>BESANCON</b>	Besançon	Mr Patrick BAUD Vice-Président Applic Peines - LD 03.81.61.68.25/23 <a href="mailto:patrick.baud@justice.fr">patrick.baud@justice.fr</a>	21	7
		Montbéliard	M. Arnaud FENEYROU Juge d'Instruction - LD 03.81.90.70.07 <a href="mailto:arnaud.fenevrou@justice.fr">arnaud.fenevrou@justice.fr</a>	10	4
	<b>COLMAR</b>	Strasbourg	Mme Martine RIVET Vice-Présidente - LD. 03.88.75.28.60 <a href="mailto:martine.rivet@justice.fr">martine.rivet@justice.fr</a>	43	18
		Colmar	Mme Chantal PALPACUER Vice-Présidente . - LD 03.89.20.56.79 Chantal.palpacuer@justice.fr	25	7
		Mulhouse	Mme Konny DEREIN Vice-présidente - LD 03.89.36.25.83 <a href="mailto:konny.derein@justice.fr">konny.derein@justice.fr</a>	35	11
	<b>METZ</b>	Metz	Mme Clarisse TARON Procureur-Adjoint - LD 03.87.56.75.00 <a href="mailto:Clarisse.taron@justice.fr">Clarisse.taron@justice.fr</a>	38	15
		Sarreguemines	M.	21	5
		Thionville	Monsieur Vincent ROUVRE Juge de l'appl.des peines - LD 03.82.82.53.92 <a href="mailto:vincent.rouvre@justice.fr">vincent.rouvre@justice.fr</a>	17	5
	<b>REIMS</b>	Troyes	M. J-François DEVALLOIR Vice-Président - LD 03.25.43.55.99/38.94 <a href="mailto:jean-francois.devalloir@justice.fr">jean-francois.devalloir@justice.fr</a>	19	8
		Chalons en Champagne	M. Christian DONNADIEU Juge d'Instance - LD 03.26.74.47.26 <a href="mailto:christian.donnadieu@justice.fr">christian.donnadieu@justice.fr</a>	16	5
		Charleville Mezières	M.	19	6
		Reims	Mme Séverine ROMI Juge - LD 03.26.49.53.16 <a href="mailto:severine.romi@justice.fr">severine.romi@justice.fr</a>	23	8

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b><u>NANCY</u></b> (suite)	<b>NANCY</b>	Nancy	Madame Nathalie LAUER Juge - LD 03.83.90.75.26 <a href="mailto:nadine.lauer@justice.fr">nadine.lauer@justice.fr</a>	43	14
		Epinal	Mme Fabienne NICOLAS Vice-Présidente - LD 03.29.34.92.60/61 <a href="mailto:fabienne.nicolas@justice.fr">fabienne.nicolas@justice.fr</a>	16	5
<b><u>DOUAI</u></b> Mr Thierry VOUAUX <a href="mailto:thierry.vouaux@justice.fr">thierry.vouaux@justice.fr</a>	<b>ROUEN</b>	Rouen	Mme Laurence DELAHAYE Vice-Présidente Instance - LD 02.35.52.88.94 <a href="mailto:laurence.delahaye@justice.fr">laurence.delahaye@justice.fr</a>	43	14
		Evreux	Mme Véronique VEILLARD Vice-Présidente - LD 02.32.29.55.00 <a href="mailto:Veronique.veillard@justice.fr">Veronique.veillard@justice.fr</a>	26	9
		Le Havre	M. Bernard CASSAGNABERE Substitut - LD 02.32.92.57.22 <a href="mailto:bernard.cassagnabere@justice.fr">bernard.cassagnabere@justice.fr</a>	24	8
	<b>AMIENS</b>	Amiens	Mme H. TAPSOBA-CHATEAU 1ere Vice-présidente - LD 03.22.82.36.04 <a href="mailto:helene.tapsoba-chateau@justice.fr">helene.tapsoba-chateau@justice.fr</a>	26	10
		Senlis	Mme Pascale PIERA Juge d'instruction - LD 03.44.53.91.00 <a href="mailto:pascale.piera@justice.fr">pascale.piera@justice.fr</a>	17	6
		Laon	Mr Marc SAUVAGE Président - LD ..... <a href="mailto:marc.sauvage@justice.fr">marc.sauvage@justice.fr</a>	16	5
		Beauvais	Mme Christine BLANCHER 1ere Vice-présidente - LD 03.44.79.60.32 <a href="mailto:christine.blanchet@justice.fr">christine.blanchet@justice.fr</a>	15	8
	<b>DOUAI</b>	Lille	Mme Elisabeth POLLE-SENANEUCH Vice-Présidente - LD 03.20.78.33.33 <a href="mailto:elisabeth.polle@justice.fr">elisabeth.polle@justice.fr</a>	85	31
		Dunkerque	Mme Omblin PARRY Juge de l'application des peines - LD 03.28.23.53.00 <a href="mailto:Omblin.parry@justice.fr">Omblin.parry@justice.fr</a>	17	6
		Arras	Mme Judith DELTOUR Vice-présidente - TGI 03.21.51.52.06 <a href="mailto:judith.deltour@justice.fr">judith.deltour@justice.fr</a>	16	6
		Valenciennes	M. Jérôme MARILLY Vice-Procureur - LD.03.27.14.67.65 <a href="mailto:jerome.marilly@justice.fr">jerome.marilly@justice.fr</a>	21	8

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b>DOUAI (suite)</b>	<b>DOUAI (suite)</b>	Douai	Monsieur Etienne THIEFFRY Vice-Président - LD 03.27.93.27.00 <a href="mailto:etienne.thieffry@justice.fr">etienne.thieffry@justice.fr</a>	16	6
		Avesnes Sur Helpe	Mme Nadia PONTES Vice-Présidente - TGI 03.27.56.13.00 <a href="mailto:nadia.pontes@justice.fr">nadia.pontes@justice.fr</a>	17	5
		Boulogne	M. Sébastien PLANTADE Juge de l'Applic. Peines - TGI 03.21.99.61.00 <a href="mailto:sebastien.plantade@justice.fr">sebastien.plantade@justice.fr</a>	24	8
		Béthune	M. Jean-Pierre ROY Procureur de la République - LD 03.28.42.91.42 <a href="mailto:Jean-pierre.roy@justice.fr">Jean-pierre.roy@justice.fr</a>	40	12
<b>LYON</b> Mme Liliane VALKO épse PASINETTI <a href="mailto:liliane.pasinetti@justice.fr">liliane.pasinetti@justice.fr</a>	<b>GRENOBLE</b>	Grenoble	Mme Pascale GIRARDON-PERRICHON Vice-Procureur - LD 04.38.21.22.57 <a href="mailto:pascale.girardon@justice.fr">pascale.girardon@justice.fr</a>	41	14
		Valence	M. Bruno CHARVE Vice-Procureur - LD 04.75.75.49.72 <a href="mailto:bruno.charve@justice.fr">bruno.charve@justice.fr</a>	26	9
	<b>CHAMBERY</b>	Annecy	Mme Martine IMBERTON-VARACHE Vice-présidente - LD 04.50.10.26.26 <a href="mailto:martine.imberton@justice.fr">martine.imberton@justice.fr</a>	13	5
		Chambéry	Mme Nathalie CLUZEL Juge des enfants - TGI – LD 04.79.33.60.09 <a href="mailto:nathalie.luzel@justice.fr">nathalie.luzel@justice.fr</a>	15	6
		Bonneville	Mme Joëlle BEYLARD-OZEROFF ép.LE SECH Vice-Présidente JAP - LD 04.50.25.48.27 <a href="mailto:joelle.beylard-ozerooff@justice.fr">joelle.beylard-ozerooff@justice.fr</a>	12	4
		Albertville	M. Philippe DUVAL MOLINOS Vice-Président Instruction - LD 04.79.32.87.32 <a href="mailto:philippe.duval-molinos@justice.fr">philippe.duval-molinos@justice.fr</a>	12	5
		Thonon les Bains	Mme Blandine FRESSARD Vice-Présidente - LD 04.50.81.65.91 <a href="mailto:blandise.fressard@justice.fr">blandise.fressard@justice.fr</a>	15	5
		<b>LYON</b>	Lyon	M. David AUMONIER Vice-Procureur - LD 04.72.60.70.12 <a href="mailto:david.aumonier@justice.fr">david.aumonier@justice.fr</a>	101
	Saint-Etienne		M. Philippe CHASSAIGNE Procureur-Adjoint - LD 04.77.43.34.47 <a href="mailto:philippe.chassaigne@justice.fr">philippe.chassaigne@justice.fr</a>	30	9
	Bourg en Bresse		Madame Pascale VERNAY 1ere Vice-Présidente - LD 04.74.24.19.56 <a href="mailto:pascale.vernay@justice.fr">pascale.vernay@justice.fr</a>	21	7

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b>LYON (suite)</b>	<b>RIOM</b>	Clermont-Ferrand	Monsieur Michel SORNAY Vice-président - LD 04.73.31.77.62 <a href="mailto:michel.sornay@justice.fr">michel.sornay@justice.fr</a>	21	10
		Le Puy en Velay	M. Yves DUBUY Juge d'instruction - LD 04.71.09.99.12 <a href="mailto:yves.dubuy@justice.fr">yves.dubuy@justice.fr</a>	12	4
<b><u>PARIS</u></b>  M..... (en cours de recrutement) LD..... .....@justice.fr	<b>PARIS</b>	Paris	Mme Katherine CORNIER Vice-présidente - LD 01.44.32.76.09 <a href="mailto:katerine.cornier@justice.fr">katerine.cornier@justice.fr</a>	355	114
		Bobigny	Madame Nadine PERRIN 1 <sup>er</sup> Substitut - LD 01.48.95.14.74 <a href="mailto:nadine.perrin@justice.fr">nadine.perrin@justice.fr</a>	120	47
		Meaux	Mme Aurélie REYMOND Juge d'Instruction - LD 01.60.09.75.81/82 <a href="mailto:aurelie.reymond@justice.fr">aurelie.reymond@justice.fr</a>	33	15
		Auxerre	Mme Anne-Claire CUSEY Juge des enfants - TGI 03.86.72.30.00 <a href="mailto:anne-claire.cusey@justice.fr">anne-claire.cusey@justice.fr</a>	17	5
		Evry	M. Rodolphe JARRY Substitut du Procureur - LD 01.60.76.78.00 <a href="mailto:Rodolphe.jarry@justice.fr">Rodolphe.jarry@justice.fr</a>	74	25
		Melun	Mme Sandra DUPONT-VIET Vice-Présidente - LD 01 64 79 80 95 <a href="mailto:sandra.dupont@justice.fr">sandra.dupont@justice.fr</a>	30	11
		Créteil	Mme Claire ALLAIN-FEYDY Vice-présidente - LD 01.49.81.16.53 <a href="mailto:claire.allain-feydy@justice.fr">claire.allain-feydy@justice.fr</a>	89	29

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b>RENNES</b>  <b>M. Rémy LE DONGE L'HENORET</b> <a href="mailto:remy.Le.donge.lhenoret@justice.fr">remy.Le.donge.lhenoret@justice.fr</a>	<b>RENNES</b>	Nantes	M. Patrick MIGNOT Vice-Président - LD 02.51.17.97.47 <a href="mailto:patrick.mignot@justice.fr">patrick.mignot@justice.fr</a>	46	21
		Rennes	M. Nicolas LEGER-LARUE de TOURNEMINE Juge – LD 02.23.44.85.52	41	16
		Vannes	M. Arnaud MARIE Substitut - LD 02.97.43.77.23 <a href="mailto:arnaud.marie@justice.fr">arnaud.marie@justice.fr</a>	14	5
		Lorient	M. Philippe COINDEAU Vice-Procureur - LD 02.97.84.12.64 <a href="mailto:philippe.coindeau@justice.fr">philippe.coindeau@justice.fr</a>	20	6
		Brest	Mme Françoise MARIAUX Vice-Procureure - LD 02.98.33.78.56 <a href="mailto:francoise.mariaux@justice.fr">francoise.mariaux@justice.fr</a>	18	6
		Quimper	M. Patrick LE QUINQUIS Président - LD 02.98.52.98.31 <a href="mailto:patrick.lequinquis@justice.fr">patrick.lequinquis@justice.fr</a>	18	6
		Saint-Nazaire	Mme Isabelle LECOQ-CARON Vice-Présidente - LD 02.72.27.30.52 <a href="mailto:isabelle.lecoq-caron@justice.fr">isabelle.lecoq-caron@justice.fr</a>	17	6
		Saint-Brieuc	M. Christophe LATIL Juge des enfants - LD 02.96.62.30.06 <a href="mailto:christophe.latil@justice.fr">christophe.latil@justice.fr</a>	17	5
	<b>ANGERS</b>	Angers	M. Jean-Paul BESSON Vice-Président - LD 02.41.20.51.77 <a href="mailto:jean-paul.besson@justice.fr">jean-paul.besson@justice.fr</a>	21	8
		Le Mans	M. Philippe DARY Vice-Président - LD 02.43.94.89.87 <a href="mailto:philippe.dary@justice.fr">philippe.dary@justice.fr</a>	27	8
		Laval	Mme Clotilde JUDE-RIBET Vice-Présidente - LD 02.43.49.57.19/00 <a href="mailto:clothilde.ribet@justice.fr">clothilde.ribet@justice.fr</a>	13	4
	<b>CAEN</b>	Caen	Mme Véronique LANNEAU Vice-Présidente - LD 02.50.01.12.00 <a href="mailto:veronique.lanneau@justice.fr">veronique.lanneau@justice.fr</a>	35	10

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b><u>TOULOUSE</u></b> M..... (en cours de recrutement) LD..... .....@justice.fr	<b>TOULOUSE</b>	Toulouse	Mme Agnès LE MONNYER Vice-Présidente - LD 05.61.33.70.81 <a href="mailto:agnes.le.monnyer@justice.fr">agnes.le.monnyer@justice.fr</a>	59	22
		Montauban	M. Alain BIRGY Vice-Président - LD 05.63.21.40.89 <a href="mailto:alain.birgy@justice.fr">alain.birgy@justice.fr</a>	13	5
	<b>AGEN</b>	Agen	Mme Christine GUENGARD Vice-Présidente - LD 05.53.77.96.06 <a href="mailto:christine.guengard@justice.fr">christine.guengard@justice.fr</a>	15	5
	<b>MONTPELLIER</b>	Montpellier	Mme Florence FERRANET Vice-Présidente - LD 04.67.12.63.22 <a href="mailto:florence.ferranet@justice.fr">florence.ferranet@justice.fr</a>	43	14
		Perpignan	M. Dominique ALZEARI Procureur Adjoint - LD 04.68.51.96.26 <a href="mailto:dominique.alzeari@justice.fr">dominique.alzeari@justice.fr</a>	36	11
		Beziers	Madame Dominique GALIX Vice-Présidente Instruction - LD 04.67.49.60.37/19 <a href="mailto:dominique.galix@justice.fr">dominique.galix@justice.fr</a>	18	6
	<b>NIMES</b>	Avignon	M. Alain BOULOUMIE Premier vice-président - LD 04.32.74.75.79 <a href="mailto:alain.bouloumie@justice.fr">alain.bouloumie@justice.fr</a>	23	9
		Privas	Mme Claudine CHARRE Vice-présidente - LD 04.75.66.40.12 <a href="mailto:claudine.charre@justice.fr">claudine.charre@justice.fr</a>	14	4
		Nîmes	Mr J-Paul RISTERUCCI Juge - LD 04.66.76.47.06 <a href="mailto:jean-paul.risterucci@justice.fr">jean-paul.risterucci@justice.fr</a>	27	11
		Carpentras	Mr Stanislas VALLAT Vice-procureur - LD 04.90.63.66.10 <a href="mailto:stanislas.vallat@justice.fr">stanislas.vallat@justice.fr</a>	15	5

COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION	COURS D'APPEL	TRIBUNAUX	DIRECTION DE CENTRE DE STAGE	EFFECTIF DES T.G.I.	
				Siège	Parquet
<b><u>VERSAILLES</u></b> M..... (en cours de recrutement) LD..... .....@justice.fr	<b>VERSAILLES</b>	Versailles	Mme Catherine RECHTER Vice-Présidente JAP - LD 01.39.07.38.82 <a href="mailto:catherine.rechter@justice.fr">catherine.rechter@justice.fr</a>	63	26
		Pontoise	Mme Catherine THOMAS CABANETTES Vice-Procurer - LD 01.34.20.40.40 <a href="mailto:catherine.thomas-cabanettes@justice.fr">catherine.thomas-cabanettes@justice.fr</a>	64	26
		Nanterre	Mme Sylvie MESLIN Vice-Présidente - LD 01.40.97.11.88 <a href="mailto:sylvie.meslin@justice.fr">sylvie.meslin@justice.fr</a>	120	47
		Chartres	M. Nicolas HOUX Juge des Enfants - LD 02.37.18.72.43 <a href="mailto:nicolas.houx@justice.fr">nicolas.houx@justice.fr</a>	27	7
	<b>BOURGES</b>	Châteauroux	M. Jean DEMATTEIS vice-président - LD 02.54.60.35.22 <a href="mailto:jean.dematteis@justice.fr">jean.dematteis@justice.fr</a>	16	5
		Bourges	M. Stéphane KELLENBERGER Juge d'instruction - TGI 02.48.68.34.34 <a href="mailto:stephane.kellenberger@justice.fr">stephane.kellenberger@justice.fr</a>	15	5
		Nevers	Mme Marie-madeleine CIABRINI Juge d'instance - TGI 03.86.93.02.70 <a href="mailto:marie-madeleine.ciabrini@justice.fr">marie-madeleine.ciabrini@justice.fr</a>	12	4
	<b>ORLEANS</b>	Tours	Mme Monique GOIX Vice-Présidente - LD 02.47.60.27.38 <a href="mailto:monique.goix@justice.fr">monique.goix@justice.fr</a>	29	8
		Blois	Mme Carole VIOCHE Vice-Présidente - LD 02.38.74.58.80 <a href="mailto:corole.vioche@justice.fr">corole.vioche@justice.fr</a>	15	5
		Orléans	Mme Elodie GILOPPE Vice-présidente - LD 02.38.74.53.48 <a href="mailto:elodie.giloppe@justice.fr">elodie.giloppe@justice.fr</a>	25	9
	<b>DIJON</b>	Dijon	M. Antoine BRUGERE Vice-Président Instruction - TGI 03.80.70.45.00 <a href="mailto:antoine.brugere@justice.fr">antoine.brugere@justice.fr</a>	29	12
		Chalons sur Saône	M. Emmanuel VION Vice-Président - LD 03.85.93.77.35 <a href="mailto:emmanuel.vion@justice.fr">emmanuel.vion@justice.fr</a>	19	6
		Mâcon	Mme Françoise-Léa CRAMIER Juge des enfants - LD . Françoise-léa <a href="mailto:cramier@justice.fr">cramier@justice.fr</a>	11	4

## VII - LES SEQUENCES ET LE CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation à l'Ecole nationale de la magistrature fait alterner les périodes de formation pratique en stage de découverte ou de professionnalisation et les périodes de formation théorique à Bordeaux.

SEQUENCES	DUREE
Stage découverte du TGI	1 semaine
Stage avocat	21 semaines
Etudes	28 semaines (dont 2 semaines d'accueil)
Stage services d'enquêtes (police/gendarmerie)	2 semaines
Stage pénitentiaire (milieu fermé)	2 semaines
Stage juridictionnel	38 semaines
	<p><u>Justice civile:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 semaines grande instance (dont 2 semaines affaires familiales)</li> <li>• 5 semaines instance</li> </ul> <p><u>Justice des mineurs (civile et pénale) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 semaines juge des enfants</li> <li>• 1 semaine stage services d'accueil des mineurs en danger et délinquants</li> </ul> <p><u>Justice pénale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 semaines parquet</li> <li>• 4 semaines instruction<sup>4</sup></li> <li>• 1 semaine Juge des libertés et de la détention / service de contrôle judiciaire</li> <li>• 2 semaines siège pénal majeur</li> <li>• Assistance à un ou deux procès d'assises</li> <li>• 4 semaines application des peines</li> <li>• 1 semaine stage pénitentiaire milieu ouvert</li> </ul> <p>Greffe : 1 semaine</p>
Stages extérieurs	9 semaines dont 4 semaines à l'étranger
Choix du poste et stage de langue	1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions	6 semaines
Stage Cour d'Appel	1 semaine
Stage de préparation aux premières fonctions	10 semaines dont 1 semaine de préparation à la prise de fonction
Congés et autorisations d'absence	17 semaines
Total	135 semaines

Séquences d'évaluation	Période
Evaluations de fin d'études	Mars 2010
Evaluations de fin de stage juridictionnel	Janvier 2011
Examen d'aptitude et de classement	Janvier et février 2011

<sup>4</sup> Sous réserve des modifications résultant du discours de M. le Président de la République du 7 janvier 2009

### Calendrier de la formation

- Accueil : du 2 au 13 février 2009 (2 semaines)
- Stage découverte du TGI : du 16 au 20 février 2009 (1 semaine)
- Stage avocat : du 23 février au 17 juillet 2009 (21 semaines)
- Congés d'été : du 20 juillet au 21 août 2009 (5 semaines)
- Etudes : du 24 août au 4 septembre (2 semaines)
- Stage services d'enquête (police/gendarmerie) : du 7 au 11 septembre 2009 (1 semaine)
- Etudes : du 14 septembre au 24 décembre 2009 (15 semaines)
- Autorisation d'absence : du 28 au 31 décembre 2009 (1 semaine)
- Etudes : du 4 janvier au 29 janvier 2010 (4 semaines)
- Stage pénitentiaire : du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010 (2 semaines)
- Etudes : du 15 février au 12 mars 2010 (4 semaines)
- Epreuves fin d'études et entretiens pédagogiques : du 15 au 19 mars 2010 (1 semaine)
- Autorisation d'absence : du 22 au 26 mars 2010 (1 semaine)
- Stage juridictionnel : du 29 mars au 30 juillet 2010 (18 semaines)
- Congés d'été : du 2 au 27 août 2010 (4 semaines)
- Stage juridictionnel : du 30 août au 24 décembre 2010 (17 semaines)
- Autorisation d'absence : du 27 au 31 décembre 2010 (1 semaine)
- Stage juridictionnel : du 3 au 21 janvier 2011 (3 semaine)
- Stage extérieur : du 24 janvier au 25 février 2011 (5 semaines)
- Choix du poste et stage intensif de langue : du 28 février au 4 mars 2011 (1 semaine)
- Stage extérieur à l'étranger : du 7 mars au 2 avril 2011 (4 semaines)
- Autorisation d'absence : du 4 au 8 avril 2011 (1 semaine)
- Préparation (théorie) aux premières fonctions : du 11 avril au 20 mai 2011 (6 semaines)
- Stage de préparation aux premières fonctions et stage cour d'appel : du 23 mai au 5 août 2011 (11 semaines)
- Congés d'été : du 8 au 30 août 2011 (4 semaines)
- Prestation de serment de magistrat : 31 août 2011 (à confirmer)
- Installation : 1<sup>er</sup> septembre 2011

## VIII - LES OBJECTIFS DES SEQUENCES DE FORMATION

La période d'accueil (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- Des éléments de culture judiciaire
- Des réflexions sur le rôle et la place du magistrat et sur le besoin de justice
- Une identification du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- La préparation au stage avocat

Le stage de découverte (dans un tribunal de grande instance) sera orienté vers :

- Une première immersion dans la vie juridictionnelle
- Une appréhension concrète du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier

Le stage avocat sera orientée vers :

- La connaissance du métier d'avocat
- La pratique des droits de la défense devant l'ensemble des juridictions
- L'appréhension de la demande de justice et sa mise en forme par l'avocat
- L'appréhension de la relation au justiciable à tous les stades de la procédure

La période d'études (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers l'acquisition:

- Des compétences fondamentales du métier de magistrat autres que techniques
- Des éléments d'environnement dont la connaissance est nécessaire à l'exercice de la plupart des fonctions
- Des techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions (prise de décision, écrit judiciaire, oralité judiciaire)
- Des techniques professionnelles spécifiques relevant des « cœurs de métier » de chaque fonction

Le stage service d'enquête (dans un commissariat de police important, un service régional de police judiciaire de la police nationale, une direction centrale de police judiciaire, une communauté de brigades importante, une brigade de recherche, une section recherche de la gendarmerie nationale) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service
- La connaissance des différentes étapes et techniques d'une enquête pénale (le dépôt de plainte, l'accueil du public, l'audition auteur, l'audition victime, l'audition mineur, la rédaction des procès verbaux, les fichiers, la surveillance, la perquisition, la garde à vue, le compte rendu, la police technique et scientifique...)

Le stage pénitentiaire en milieu fermé (en qualité de surveillant dans une maison d'arrêt) sera orienté vers :

- La connaissance du quotidien carcéral
- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'une maison d'arrêt et du rôle des différents acteurs

Le stage juridictionnel (dans un tribunal de grande instance et un tribunal d'instance) sera orientée vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- La mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction
- La connaissance du rôle et du travail du greffe
- La connaissance des partenaires du magistrat

Le stage pénitentiaire en milieu ouvert (dans un service pénitentiaire d'insertion et de probation) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service
- La connaissance du travail du conseiller d'insertion et de probation
- Le suivi des mesures

Le stage prise en charge des mineurs en danger et délinquants (dans un service de la protection judiciaire de la jeunesse, dans un service habilité, dans un service du conseil général, dans un foyer d'accueil des mineurs en danger, dans un foyer d'accueil de mineurs délinquant, dans un centre éducatif renforcé, dans un centre éducatif fermé ou dans un établissement pour mineurs) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service
- La connaissance des modalités de prise en charge des mineurs

Le stage extérieur (dans une administration déconcentrée de l'Etat, une préfecture, une administration centrale, une collectivité territoriale, un établissement public, une autorité administrative indépendante, une association ou une entreprise) sera orienté vers :

- La connaissance du rôle et du fonctionnement d'un partenaire de l'institution judiciaire ou d'un acteur de la vie sociale et économique

Le stage extérieur à l'étranger (dans une juridiction étrangère, une juridiction communautaire ou internationale, un organisme de coopération judiciaire internationale, une institution internationale, une ambassade ou auprès d'un magistrat de liaison) sera orienté vers :

- La découverte de la mise en œuvre de la fonction choisie dans un système judiciaire étranger
- L'appréhension de la dimension internationale de l'action judiciaire

La période de préparation théorique aux premières fonctions (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- La connaissance approfondie des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie
- La connaissance des éléments d'environnement propres à l'exercice de la fonction choisie
- L'acquisition de la capacité à la gestion d'un cabinet

La période du stage de préparation aux premières fonctions (dans un tribunal de grande instance ou d'instance) sera orientée vers :

- La mise en œuvre pratique de l'ensemble des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction

Le stage cour d'appel sera orienté vers :

- La déclinaison au deuxième degré de juridiction de la fonction choisie
- La connaissance du rôle des chefs de cours
- La connaissance du rôle du service administratif régional

Le stage de préparation à la prise de fonctions (dans la juridiction d'affectation) sera orienté vers :

- La découverte de la juridiction d'affectation
- La préparation à la transmission des dossiers
- L'assistance à l'assemblée générale
- La présentation aux principaux partenaires de la fonction

## IX - LE CONTENU DES SEQUENCES DE FORMATION

### POLE DE FORMATION « HUMANITES JUDICIAIRES »

#### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

##### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à identifier, s'appropriier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

##### *Contenu de la formation*

###### Culture judiciaire :

- Histoire de la justice et de la magistrature
- Le rituel
- Les us et coutumes, l'étiquette
- Les grands textes sur la justice
- L'architecture judiciaire
- Les avocats : histoire de la profession, organisation, rémunération

Les attentes des justiciables, la demande de justice

###### La déontologie des magistrats :

- Le serment
- La responsabilité
- Recueil des règles déontologiques
- La jurisprudence
- Les procédures disciplinaires

Ethique, indépendance et impartialité

La déontologie des avocats, les règles de la profession

###### La carrière du magistrat :

- Le statut

#### Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage avocat  
Stage juridictionnel  
Stage extérieur

#### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)

##### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à identifier, s'appropriier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

##### *Contenu de la formation*

###### Culture judiciaire :

- Histoire de la fonction choisie
- Les règles relatives à la correspondance, le protocole

###### La carrière du magistrat :

- Les organes et procédures de gestion du corps et de la carrière
- Le traitement

Le dialogue institutionnel dans le cadre de la fonction

## ECOLE DE FORMATION « PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE CIVILE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser une décision

#### *Contenu de la formation*

*La méthodologie de la décision et de la formalisation judiciaire du premier degré<sup>5</sup> :*

- Analyse d'un dossier et identification du cadre procédural d'une situation
- Principes directeurs (loyauté, contradictoire, impartialité), procès équitable
- Les droits de la défense
- Les régimes probatoires (modes de preuve, valeur probante)
- La collégialité
- Les principes de rédaction

Le processus commun de la décision du juge civil (**fonctions juge de grande instance, juge d'instance, juge des enfants**)

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principes directeurs du procès civil</li> <li>- La saisine des juridictions civiles</li> <li>- L'analyse du dossier et prise de décision</li> <li>- Les preuves et mesures d'instruction</li> <li>- La méthodologie de la formalisation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exécution de la décision</li> <li>- Les spécificités fonctionnelles :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>* grande instance</li> <li>* instance</li> <li>* enfants</li> </ul> </li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage avocat

Stage juridictionnel :

- Juge grande instance
- Juge d'instance
- Juge des enfants

### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser une décision

#### *Contenu de la formation*

Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge grande instance, juge instance, juge des enfants, juge placé)

Approfondissement et actualisation des connaissances

Dialogue inter-fonctionnel

### Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)

Stage de préparation aux premières fonctions :

- Juge grande instance
- Juge d'instance

- Juge des enfants
- Juge placé

Stage cour d'appel

<sup>5</sup> En italique, activité commune avec le pôle « Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale »

# ECOLE DE FORMATION « PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE PENALE »

## Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser une décision

### *Contenu de la formation*

*La méthodologie de la décision et de la formalisation judiciaire du premier degré*<sup>6</sup>:

- *Analyse d'un dossier et identification du cadre procédural d'une situation*
- *Principes directeurs (loyauté, contradictoire, impartialité), procès équitable*
- *Les droits de la défense*
- *Les régimes probatoires (modes de preuve, valeur probante)*
- *La collégialité*
- *Les principes de rédaction*

La formalisation écrite de l'intervention de l'avocat

Le processus de décision pénale (**fonctions parquet, juge d'instruction, siège pénal mineurs et majeurs, juge d'application des peines**) : le traitement du dossier pénal, la chaîne pénale

- La saisine, la compétence, la qualification
- Les cadres et pouvoirs d'enquête
- La direction et la conduite d'enquête
- L'orientation des procédures
- Les mesures pré-sentencielles : le contrôle judiciaire, la détention provisoire, les mesures éducatives
- Le règlement d'un dossier d'instruction : méthodologie du réquisitoire définitif et de l'ordonnance du juge ; dialogue institutionnel
- L'audience (la préparation, la présidence, les réquisitions, la prise de décision, le choix de la sanction)
- L'exécution de la décision
- La rédaction de la décision

## Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage avocat

Stage service d'enquête

Stage pénitentiaire

Stage juridictionnel :

- Parquet
- Juge d'instruction
- Juge des libertés et de la détention
- Siège pénal majeur
- Siège pénal mineur
- Juge d'application des peines

<sup>6</sup> En italique, activité commune avec le pôle « Processus de décision et de formalisation de la Justice civile »

**Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »**  
(en lien avec une fonction choisie)

*Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser une décision

*Contenu de la formation*

Approfondissement des contentieux et des procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge d'instruction, juge grande instance, juge instance, juge des enfants, juge d'application des peines, juge placé)

Approfondissement et actualisation des connaissances

Dialogue inter-fonctionnel

**Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)**

Stage de préparation aux premières fonctions :

- Substitut
- Substitut placé
- Juge d'instruction
- Juge grande instance
- Juge d'instance
- Juge des enfants
- Juge d'application des peines
- Juge placé

Stage cour d'appel

## POLE DE FORMATION « COMMUNICATION JUDICIAIRE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à expliquer une décision
- Capacité à travailler en équipe

#### *Contenu de la formation*

Techniques de l'entretien:

- La prise de parole
- Le registre sémantique
- L'écoute
- La gestion du stress
- L'adaptation
- La gestion des conflits

L'entretien judiciaire :

- La préparation et la définition des objectifs de l'entretien
- Le positionnement du magistrat
- L'entretien avec les personnes vulnérables : enfants, personnes âgées, malades mentaux
- L'énoncé et l'explication de la décision

L'audience publique (techniques de la tenue de l'audience) :

- mêmes éléments que ci-dessus
- la gestion de la collégialité

L'analyse systémique

La communication par l'image

La communication avec les médias (éléments généraux)

### Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage juridictionnel

### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- |                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances</li> <li>• Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à susciter un accord et à concilier</li> <li>• Capacité à expliquer une décision</li> <li>• Capacité à travailler en équipe</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### *Contenu de la formation*

L'entretien judiciaire :

- La gestion des entretiens difficiles et conflictuels
- L'écoute active
- La reformulation
- La recherche de l'adhésion
- Les techniques de conciliation

- La médiation
- L'approfondissement des entretiens avec les personnes vulnérables : enfants, personnes âgées, malades mentaux
- L'audition hors du palais

L'audience publique :

- Les réquisitions devant la cour d'assises
- La présidence d'audience pénale complexe (TC/TPE criminel)

La communication avec les médias (pratique)

La conduite de réunion

## POLE DE FORMATION « ADMINISTRATION DE LA JUSTICE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à organiser, gérer et innover
- Capacité d'adaptation
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national
- Capacité à travailler en équipe

#### *Contenu de la formation*

L'histoire et l'organisation de l'administration de la justice :

- La fonctionnarisation des greffes
- Les services administratifs régionaux
- Les plates-formes interrégionales
- La carte judiciaire

Les moyens de la justice :

- Les moyens immobiliers : les bâtiments
- Les moyens techniques : les nouvelles technologies (notions générales)
- Les moyens humains : les catégories et statuts, le management, le dialogue social, la formation

Les relations avec le greffe et les partenaires

Economie de la Justice :

- Le coût de la Justice
- La maîtrise des frais de Justice
- L'aide juridictionnelle
- La LOLF
- L'ordonnancement secondaire
- Les marchés publics
- Les budgets opérationnels de programme
- Le dialogue de gestion

La gestion du temps et des flux

L'administration de l'Etat et les collectivités locales :

- Place de la Justice dans l'Etat
- Organisation et compétences des services de l'Etat (Education nationale, finances, intérieur...)
- Compétences des collectivités territoriales
- Dialogue institutionnel (administrations, élus...)

Le processus de décision dans d'autres structures

### Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage juridictionnel :

- semaine greffe

### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à organiser, gérer et innover
- Capacité d'adaptation
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national
- Capacité à travailler en équipe

La qualité de la justice :

- La performance : les critères et les outils
- Les bonnes pratiques professionnelles

L'administration au quotidien :

- La sécurité dans les juridictions
- L'organisation et la gestion du cabinet
- La maîtrise des frais de justice
- L'accès au droit, l'aide aux victimes
- Les relations avec le greffe et les partenaires

Les moyens techniques :

- L'environnement informatique du magistrat
- Les applications métier

Economie de la Justice :

- La maîtrise des frais de Justice (par fonction)
- Le circuit de la dépense

La gestion du temps et des flux

L'organisation du ministère de la justice :

- Le secrétariat général
- Les directions centrales et l'organisation régionale

## POLE DE FORMATION « DIMENSION INTERNATIONALE DE LA JUSTICE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international

#### *Contenu de la formation*

Techniques et pratiques de la coopération judiciaire internationale :

- La connaissance des institutions
- La maîtrise des outils et des pratiques

L'espace judiciaire européen :

- Le droit communautaire et européen
- La connaissance des institutions
- La connaissance des outils et des pratiques

Le droit et les pratiques judiciaires comparés

Les langues et civilisations

- Langue obligatoire : anglais
- Langues facultatives : allemand, espagnol, italien, arabe

### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international

#### *Contenu de la formation*

La coopération civile internationale

L'entraide judiciaire pénale européenne et internationale

### Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)

Stage extérieur à l'étranger

## POLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

- Capacité à prendre une décision inscrite dans son contexte

#### *Contenu de la formation*

##### L'individu :

- Psychiatrie et Psychologie : maîtrise du langage spécialisé, connaissance des maladies et pathologies mentales, développement de la personnalité, les systèmes familiaux, l'expertise ...
- Médecine légale

##### La société :

- Des éléments de sociologie
- La criminologie (les violences - intra-familiales, urbaines, routières - la dangerosité)
- Les phénomènes d'exclusion
- La discrimination
- Les cultures étrangères et autres
- Phénomènes criminels

### Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs)

Stage extérieur

## POLE DE FORMATION « VIE DE L'ENTREPRISE »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs)

#### *Capacités fondamentales travaillées*

#### *Contenu de la formation*

##### Le contexte socio-économique :

- Eléments de culture économique, l'entreprise, le dialogue social
- La fiscalité, les types de rémunération

### Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec la fonction choisie)

Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (instance et grande instance)

## 9.9 - Les activités sportives et culturelles

<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange</li><li>• Capacité à travailler en équipe</li><li>• Capacité d'adaptation</li></ul>
<i>Contenu de la formation</i>
Activités sportives : <ul style="list-style-type: none"><li>- Danse contemporaine</li><li>- Escrime</li><li>- Athlétisme</li><li>- Tennis</li><li>- Yoga</li></ul> Activités culturelles : <ul style="list-style-type: none"><li>- Théâtre</li></ul>

## X - LES METHODES PEDAGOGIQUES

Plusieurs méthodes et formats pédagogiques seront utilisés pendant les périodes de formations communes à Bordeaux :

- **Les directions d'études** : Les auditeurs de justice sont répartis en petits groupes de travail de moins de quinze dont la composition est fixe durant toute la période d'études. Préparée par la lecture préalable d'un dossier documentaire ou d'un fascicule pédagogique, la direction d'études s'articule autour de l'étude de cas concrets ou de dossiers réels. Cette approche pratique, ainsi que la taille restreinte du groupe, favorise une interaction importante entre le formateur et les auditeurs ;

Les directions d'études sont animées par un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole.

- **Les simulations** : Des exercices de simulations, organisés durant la période d'études dans le cadre des pôles de formation « Processus judiciaire de décision et de formalisation de la justice civile », « Processus judiciaire de décision et de formalisation de la justice pénale » et « Communication judiciaire » permettent aux auditeurs de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique sur la base d'un support vidéo. Pour en accentuer la vraisemblance, des élèves greffiers, des élèves avocats, des avocats en exercice y sont régulièrement associés.
- **Le travail en atelier** : Réunion de plusieurs groupes de directions d'études, l'atelier permet une transmission des savoirs dans un cadre permettant un dialogue interactif entre des praticiens de terrain et les auditeurs.
- **Les conférences** : Destinée à actualiser les connaissances juridiques ou à transmettre une expérience professionnelle particulière, la conférence s'adresse à l'ensemble de la promotion
- **Les débats** : Accès sur une question d'actualité ou un aspect du programme pédagogique, le débat permet aux auditeurs de confronter leurs analyses avec l'aide des membres du corps enseignant de l'Ecole. Il favorise l'émergence d'une culture de l'écoute et du dialogue

Durant la période d'études les activités pédagogiques des pôles de formation sont organisées autour de semaines thématiques.

Durant les périodes de stages, notamment en juridiction, la formation de l'auditeur se construit sur la base d'un compagnonnage entre un professionnel expérimenté et l'auditeur. Plusieurs formats pédagogiques sont alors mis en œuvre :

- **Les travaux écrits** : Adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur, ils permettent à celui-ci de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises à l'Ecole durant la période d'études sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.
- **Les audiences** : Elles permettent de la même façon à l'auditeur de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises à l'Ecole afin de lui permettre progressivement d'en assurer la tenue sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.

## **XI - LES PARTENARIATS PEDAGOGIQUES**

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques énoncés plus haut, l'ENM cherchera à favoriser des partenariats pédagogiques avec différentes écoles de service public ou structures de formation de magistrats afin de développer des échanges entre élèves ou bénéficier de l'expertise de formateurs de ces écoles :

En France :

- Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (Agen)
- Ecole nationale des greffes (Dijon)
- Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (Roubaix)
- Ecole nationale supérieure de la police (Saint Cyr au mont d'or)
- Ecole des officiers de gendarmerie nationale (Melun)
- Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (Angers)
- Ecole nationale des douanes (Tourcoing)
- Ecole nationale supérieure de la santé (Rennes)
- ESSEC

En Europe :

- Centro de estudos judiciais (Lisbonne)
- Ministerium der Justiz / Cour d'appel de Zweibrücken (Mainz - Land de Rhénanie Palatinat)
- National Institute of Justice (Sofia)
- Consiglio Superiore de la magistratura (Roma)
- Escuela Judicial (Barcelona)
- Centre of juridical studies (Madrid)
- Institut national de la magistrature (Bucarest)
- ..... (Bruxelles)

## **XII - L'AFFECTATION EN STAGE**

### **12.1- Le choix des lieux**

#### 12.1.1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)

*Article 80 : En vue de l'affectation des auditeurs de justice dans les centres et lieux de stage, la liste des postes offerts, notamment dans les différentes juridictions et lieux d'exercice du stage auprès d'un barreau ou comme collaborateur d'un avocat inscrit au barreau leur est communiquée.*

*Afin d'assurer le bon déroulement des stages, des incompatibilités absolues ou relatives peuvent être instituées par le directeur. Elles sont mentionnées dans le programme pédagogique.*

*Les incompatibilités relatives peuvent être levées par le directeur ou son représentant, après avis de deux auditeurs de justice désignés par leurs pairs, en regard des situations particulières motivées des auditeurs concernés.*

*Les auditeurs font connaître leurs desideratas d'affectation dans le délai fixé par le directeur de l'Ecole.*

*Sauf si le stage concerné est programmé en début de scolarité, une répartition amiable des lieux de stage entre les auditeurs est privilégiée.*

*L'affectation des auditeurs de justice dans les centres et lieux de stage est prononcée par décision du directeur de l'Ecole en tenant compte, dans la mesure du possible, des situations familiales.*

*Le directeur de l'Ecole peut au cours du stage modifier l'affectation d'un auditeur, soit à sa demande, soit d'office dans un intérêt pédagogique après audition de l'intéressé, ou en cas de manquement aux conditions d'affectation »*

#### 12.1.2 - Le stage juridictionnel

La liste des lieux de stages juridictionnels est dressée à partir des propositions faites par les correspondants de l'Ecole dans les juridictions (coordonnateurs régionaux de formation et directeurs des centres de stage).

### 12.1.3 - Le stage avocat

La liste de stage avocat a été établie sur la base des propositions conjointes des propositions des directeurs de centre de stage et des bâtonniers locaux. Il ne doit y avoir qu'un seul auditeur de justice par cabinet, sauf exception justifiée par la taille du cabinet (plus de vingt avocats associés ou salariés par exemple).

## 12.2 - Les empêchements à affectation

Le régime des incompatibilités a notamment pour objectifs :

- de permettre aux auditeurs de justice d'effectuer leur stage dans les meilleures conditions pédagogiques possibles,
- d'assurer une évaluation impartiale.

En application des dispositions de l'article 85 du règlement intérieur de l'Ecole, le directeur ou son délégué se prononce sur les requêtes présentées par les auditeurs de justice et tendant à lever les incompatibilités relatives figurant ci-après.

La liste qui suit revêt un caractère indicatif. Les auditeurs de justice sont en conséquence invités à saisir le Directeur de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

### 12.2.1 - Le stage juridictionnel

#### 12.2.1.1 - Les empêchements absolus

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat à la cour d'appel ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal de grande instance ne peut être affecté ni dans le ressort ce tribunal, ni dans le ressort de l'un des tribunaux de grande instance limitrophes de la Cour d'appel concernée (pas de frontières communes).

L'auditeur de justice ayant exercé, dans les cinq années précédant le stage, des fonctions juridictionnelles dans un tribunal de grande instance (juge de proximité, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) ou des fonctions de délégué du Procureur de la République ne peut être affecté ni dans le ressort ce tribunal, ni dans le ressort de l'un des tribunaux de grande instance limitrophes de la Cour d'appel concernée.

L'auditeur de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice dans un tribunal de grande instance dans les cinq années précédant le stage ne peut y être affecté.

Le silence gardé sur ces empêchements entraîne a minima à titre de sanction, l'annulation de la décision d'affectation.

#### 12.2.1.2 - Les empêchements relatifs

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat à la cour d'appel dans les cinq années précédant le stage, ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat dans un tribunal de grande instance dans les cinq années précédant le stage, ne peut être affecté dans le ressort ce tribunal et dans le ressort de l'un des tribunaux de grande instance limitrophes de la Cour d'appel concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle sœur, l'oncle ou la tante est magistrat dans une cour d'appel ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle sœur, l'oncle ou la tante est magistrat dans un tribunal de grande instance ne peut être affecté dans le ressort ce tribunal et dans le ressort de l'un des tribunaux de grande instance limitrophes de la Cour d'appel concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle sœur, l'oncle ou la tante est fonctionnaire de police, militaire de la gendarmerie, auxiliaire de justice, membre de l'administration pénitentiaire, membre de la protection judiciaire de la jeunesse ou expert judiciaire auprès d'un tribunal de grande instance ou dans une cour d'appel, ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle sœur, l'oncle ou la tante est fonctionnaire dans une cour d'appel ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle sœur, l'oncle ou la tante est fonctionnaire dans un tribunal de grande instance ne peut être affecté dans le ressort de ce tribunal et dans le ressort de l'un des tribunaux de grande instance limitrophes de la Cour d'appel concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat inscrit au barreau d'un tribunal ou est délégué du Procureur ne peut être affecté dans le ressort du tribunal de grande instance que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, huissier), greffier, fonctionnaire de police ou gendarme, auprès d'un tribunal de grande instance ou dans une cour d'appel ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice qui a exercé, avant d'accéder à l'école, un métier de la fonction publique en rapport avec le monde judiciaire (ex : sous-directeur de l'administration pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, éducateur de la PJJ...) ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice ayant travaillé soit dans une maison de « Justice et du Droit » soit dans un centre départemental d'accès au droit soit dans une association d'aides aux victimes ou un organisme tutélaire situé dans le ressort d'un tribunal de grande instance ne peut être affecté dans cette juridiction que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice auprès d'une cour d'appel ne peut être affecté dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort de la cour concernée que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice ayant effectué un stage pendant plus de deux mois à l'occasion des trois dernières années avant le début du stage à quelque titre que ce soit, auprès d'une cour d'appel ou d'un tribunal de grande instance, ne peut être affecté selon le cas dans un quelconque des tribunaux de grande instance du ressort concerné que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

## 12.2.2 - Le stage avocat

### 12.2.2.1 - Les empêchements absolus

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat ou travaille dans un cabinet d'avocat ne pourra y effectuer son stage

### 12.2.2.2 – Les empêchements relatifs

L'auditeur de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal ne peut effectuer son stage avocat dans le ressort de ce tribunal de grande instance que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

L'auditeur de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, huissier), greffier, fonctionnaire de police ou gendarme, auprès d'un tribunal de grande instance ne peut être affecté dans le ressort du tribunal de grande instance concerné que s'il a été autorisé par le directeur de l'Ecole.

### 12.2.2.3 – Les recommandations déontologiques

Il est recommandé à l'auditeur de justice de se déporter au cas où il devrait intervenir en qualité d'avocat stagiaire dans une instance à laquelle participerait un magistrat ou un avocat membre de sa famille.

**Tableau récapitulatif des empêchements à affectation  
en stage juridictionnel et stage avocat**

Situation personnelle	Stage juridictionnel	Stage avocat
Fils ou fille, frère ou sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un magistrat affecté à la Cour d'appel.	Empêchement absolu sur le ressort de la Cour d'appel.	Recommandations déontologiques
Fils ou fille, frère ou sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un magistrat d'un TGI de la Cour.	Empêchement absolu sur le ressort du TGI concerné et des TGI limitrophes de la Cour d'appel concernée.	Recommandations déontologiques
Auditeur ayant occupé des fonctions juridictionnelles (juge de proximité, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) dans le ressort d'un tribunal de grande instance dans les cinq années précédant le stage	Empêchement absolu sur le ressort du TGI concerné et des TGI limitrophes de la Cour d'appel concernée.	Sans conséquence
Auditeur ayant exercé en qualité d'assistant de justice dans un tribunal de grande instance dans les cinq années précédant le stage.	Empêchement absolu sur le ressort du TGI.	Sans conséquence
Fils, fille, frère, sœur, conjoint, concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un magistrat qui a été en poste dans une cour d'appel dans les cinq années précédant le stage.	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Fils, fille, frère, sœur, conjoint, concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un magistrat qui a été en poste dans un tribunal de grande instance dans les cinq années précédant le stage.	Empêchement relatif sur le ressort du TGI concerné et des TGI limitrophes de la Cour d'appel concernée. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Gendre, belle-fille, beau-frère, belle sœur, neveu ou nièce d'un magistrat dans une cour d'appel.	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Recommandations déontologiques
Gendre, belle-fille, beau-frère, belle sœur, neveu ou nièce d'un magistrat dans un tribunal de grande instance.	Empêchement relatif sur le ressort du TGI concerné et des TGI limitrophes de la Cour d'appel concernée. Possibilité de dérogation par le Directeur	Recommandations déontologiques
Fils, fille, frère, sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité, gendre, belle-fille, beau-frère, belle sœur, neveu ou nièce d'un fonctionnaire de police, militaire de la gendarmerie, auxiliaire de justice, membre de l'administration pénitentiaire, membre de la protection judiciaire de la jeunesse ou expert judiciaire.	Empêchement relatif sur le ressort de la cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence

Situation personnelle	Stage juridictionnel	Stage avocat
Fils, fille, frère, sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité, gendre, belle-fille, beau-frère, belle sœur, neveu ou nièce d'un fonctionnaire affecté à la cour d'appel.	Empêchement relatif sur le ressort de la cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Fils, fille, frère, sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité, gendre, belle-fille, beau-frère, belle sœur, neveu ou nièce d'un fonctionnaire affecté dans un TGI.	Empêchement relatif sur le ressort du TGI concerné et des TGI limitrophes de la Cour d'appel concernée. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Fils ou fille, frère ou sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un avocat.	Empêchement relatif sur le ressort du TGI. Possibilité de dérogation par le Directeur	Empêchement absolu dans le cabinet d'avocat concerné  Egalement si l'auditeur est fils ou fille, frère ou sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité ou d'une personne employée dans un cabinet d'avocat
Fils ou fille, frère ou sœur, conjoint, concubin ou partenaire uni par un pacte civil de solidarité d'un délégué du procureur.	Empêchement relatif sur le ressort du TGI. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Auxiliaire de justice (avocat, notaire, huissier), greffier, fonctionnaire de police ou gendarme, auprès d'un TGI ou d'une cour d'appel.	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour.  Possibilité de dérogation par la commission des stages
Ancien fonctionnaire ayant été en relation avec l'autorité judiciaire dans l'exercice de ses fonctions (ex : sous-directeur de l'administration pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, éducateur de la PJJ...)	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Ancien assistant de justice auprès de la cour d'appel	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Ancien stagiaire (pendant plus de deux mois dans les trois dernières années avant le début du stage) au sein de la Cour d'appel ou d'un des TGI du ressort	Empêchement relatif sur le ressort de la Cour. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Ancien stagiaire (pendant plus de deux mois dans les trois dernières années avant le début du stage) au sein d'un TGI	Empêchement relatif au sein de ce TGI. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence
Ancien employé d'une maison de « Justice et du Droit », d'un centre départemental d'accès au droit ou d'un organisme tuteur situé dans le ressort d'un tribunal de grande instance.	Empêchement relatif sur le TGI. Possibilité de dérogation par le Directeur	Sans conséquence

### **XIII - LE LIVRET PEDAGOGIQUE DE L'AUDITEUR**

L'évaluation dite formative a pour objectif de permettre à l'auditeur de justice de se situer par rapport aux attentes des formateurs, de connaître le degré d'acquisition des compétences fondamentales, des compétences techniques, de connaître les insuffisances repérées et les moyens pour y remédier.

Cette évaluation formative, essentielle pour permettre la progression et le suivi pédagogique de l'auditeur durant les différentes phases de la scolarité, sera transcrite dans un « livret pédagogique de formation » (élaboré dès le début de la scolarité) dans lequel pourront figurer :

- les tests de niveau éventuels (informatique, langues....)
- le profil de compétence élaboré à l'entrée à l'Ecole
- les évaluations formatives des magistrats enseignants et des maîtres de stage
- les préconisations des formateurs

Ce livret sera un document partagé entre l'auditeur de justice et les formateurs. Il sera tenu par la sous-direction des études durant la scolarité bordelaise puis transmis au directeur de centre de stage lors de l'arrivée en stage juridictionnel.

Une réunion de bilan pédagogique à la fin de la période d'études permettra, par la confrontation des observations et analyses de l'ensemble des formateurs ayant suivi l'auditeur de justice, d'arrêter des préconisations de formation et des recommandations éventuelles d'adaptation du stage juridictionnel qui seront consignées dans le livret. Cette réunion se déroulera en présence du sous-directeur des études et du sous directeur des stages.

L'existence du livret pédagogique doit s'accompagner d'échanges réguliers (entretiens pédagogiques) entre l'auditeur de justice et ses formateurs :

- une fois au milieu de la période d'études
- une fois à la fin de la période d'études
- une fois au milieu du stage juridictionnel

Ce livret n'a pas vocation à servir d'élément pour l'évaluation dite sommative qui se concentre pour sa part sur la vérification de l'acquisition des compétences dans la perspective d'une déclaration d'aptitude et de l'élaboration du classement des auditeurs de justice.

### **XIV - LA VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES ET LE CLASSEMENT DES AUDITEURS**

L'évaluation dite sommative a pour objectifs de :

- Mesurer le degré d'acquisition des capacités fondamentales du magistrat et de maîtrise des techniques propres à chaque fonction. En cela elle constitue l'un des éléments pris en compte par le jury de l'examen d'aptitude et de classement pour asseoir sa décision d'aptitude
- Fournir des éléments chiffrés dont la somme permettra de déterminer le rang de classement des auditeurs de justice. Ce classement a pour seul objectif de déterminer l'ordre dans lequel les auditeurs de justice choisiront leur premier poste d'affectation

#### **14.1 - Durant la scolarité généraliste : le livret de l'évaluation**

En fin de période d'études, trois épreuves écrites<sup>7</sup> notées passées collectivement et corrigées anonymement (sur la base d'une grille d'évaluation) par les membres du corps enseignant de l'Ecole permettront d'évaluer les acquisitions propres à cette période de formation :

- Epreuve écrite portant sur les techniques professionnelles des fonctions civiles<sup>8</sup>
- Epreuve écrite portant sur les techniques professionnelles des fonctions pénales<sup>9</sup>
- Epreuve écrite portant sur les enseignements thématiques transversaux<sup>10</sup>

<sup>7</sup> Les sujets sont déterminés par la direction du recrutement et de la formation initiale

<sup>8</sup> Portant sur les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Prise de décision et formalisation de la justice civile »

<sup>9</sup> Portant sur les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Prise de décision et formalisation de la justice pénale »

Cette évaluation portera sur les compétences suivantes :

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international

Durant la période du stage juridictionnel l'auditeur sera évalué dans le cadre de trois épreuves en situation réelle sur le lieu du stage. Ces évaluations seront faites par le coordonnateur régional de formation sur la base d'une grille d'évaluation élaborée par l'Ecole:

- A l'occasion de la présidence d'une audience correctionnelle
- A l'occasion des réquisitions orales devant le tribunal correctionnel
- A l'occasion de la tenue d'une audience civile de cabinet

Avant de fixer la note, le coordonnateur régional de formation recueille l'avis du magistrat maître de stage sous l'autorité duquel l'auditeur est placé durant l'audience.

Cette évaluation portera sur les capacités suivantes :

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité d'adaptation
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable

Au terme du stage juridictionnel, le directeur de centre de stage rédige un premier rapport faisant le bilan du stage.

Une réunion de l'ensemble des magistrats maîtres de stage ayant suivie l'auditeur et du directeur de centre de stage permet un échange sur l'aptitude de l'auditeur à occuper les fonctions proposées à la sortie de l'Ecole. Présent à cette réunion, le coordonnateur régional de formation en fait une synthèse sous la forme d'un second rapport. Il mentionne en outre son avis sur l'aptitude de l'auditeur.

Après cette réunion (et avant la rédaction de son rapport), il peut s'entretenir avec l'auditeur de justice, notamment dans le cas où des réserves auraient été émises quant à son aptitude.

Les deux rapports sont notifiés à l'auditeur de justice qui peut faire des observations qui sont alors transmises au jury.

\* \* \*

Les six notes (de 0 à 20) ainsi obtenues lors des épreuves de fin d'études et de fin de stage juridictionnel concourent chacune avec un coefficient un au rang de classement final.

Elles constituent avec les rapports précédemment évoqués le « livret d'évaluation de l'auditeur de justice » qui sera transmis au jury. L'auditeur de justice peut s'il le souhaite faire, avant sa transmission au jury, toutes observations sur le contenu de ce livret. Il peut communiquer s'il le souhaite son livret pédagogique à l'appui de ses observations<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Portant sur les enseignements dispensés dans le cadre des six autres pôles

<sup>11</sup> Seule une communication intégrale du livret est autorisée

## 14.2 - Au terme de la formation généraliste : l'examen d'aptitude et de classement

### La formation à l'Ecole nationale de la magistrature est une formation probatoire.

#### 14.2.1 - Le jury

Le jury de l'examen d'aptitude et de classement est composé de neuf membres nommés par arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur proposition du conseil d'administration de l'Ecole

#### **Composition du jury de l'examen d'aptitude et de classement**

- Un magistrat hors hiérarchie à la Cour de Cassation, président
- Un directeur, chef de service ou sous directeur au ministère de la Justice ou un membre de l'inspection générale des services judiciaires, vice-président
- Un maître des requêtes au Conseil d'Etat ou un conseiller référendaire à la Cour des Comptes
- Trois magistrats de l'ordre judiciaire
- Deux professeurs des universités chargés d'un enseignement de droit
- Un avocat ou un avocat honoraire

Des examinateurs spécialisés peuvent être adjoints au jury par arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils ne participent pas aux délibérations finales du jury.

#### 14.2.2 - Les épreuves

L'examen d'aptitude et de classement se décompose en quatre séquences :

- L'entretien avec le jury <sup>12</sup> (40 minutes) :

L'auditeur de justice développe, à partir d'un dossier dont il a eu à connaître à l'occasion de sa formation, pendant quinze minutes, une question relative au rôle de l'institution judiciaire, à son fonctionnement, au statut et au positionnement du magistrat ou à la place du justiciable (le développement d'une question purement juridique est proscrit, les capacités de l'auditeur de justice en ce domaine étant évaluées par ailleurs).

L'auditeur de justice expose ensuite, pendant dix minutes, l'analyse qu'il fait d'un cas pratique, tiré au sort, portant sur une question de déontologie (il bénéficie de trente minutes de préparation à cet effet avant l'épreuve).

La conversation avec le jury qui s'en suit prend appui sur les éléments exposés par l'auditeur de justice ou sur l'expérience acquise au cours de sa scolarité (stage avocat et stage juridictionnel notamment).

- Une épreuve de rédaction d'un jugement civil (6 heures)
- Une épreuve de rédaction d'un réquisitoire définitif (6 heures)
- Un test en langue anglaise <sup>13</sup>

Les trois notes (de 0 à 20) ainsi obtenues, ainsi que le résultat du test<sup>14</sup>, concourent pour le rang de classement final (Entretien coefficient 3, épreuves de rédaction coefficient 1,5 chacune).

<sup>12</sup> Alors composé du président et du vice président du jury, de deux magistrats de l'ordre judiciaire (siège et parquet) et d'un avocat

<sup>13</sup> Validation d'une formation qualifiante

<sup>14</sup> Sous forme de bonification de points

### 14.2.3 - La décision du jury

Au terme des épreuves de l'examen d'aptitude et de classement, le jury prend connaissance des notes des épreuves de fin d'études et de stage juridictionnel.

Séquences de formation	Nature des épreuves	Durées des épreuves	Contenu des épreuves	Coefficients
Etudes	Epreuve écrite	6 heures	Techniques professionnelles des fonctions civiles	1
	Epreuve écrite	6 heures	Techniques professionnelles des fonctions pénales	1
	Epreuve écrite	6 heures	Enseignements thématiques transversaux	1
Stage juridictionnel	Epreuve orale	une audience	Présidence de l'audience correctionnelle	1
	Epreuve orale	une audience	Réquisitions devant le tribunal correctionnel	1
	Epreuve orale	une audience	Tenue d'une audience civile de cabinet	1
Examen d'aptitude et de classement	Epreuve orale	40 minutes	Entretien avec le jury	3
	Epreuve écrite	6 heures	Jugement civil	1,5
	Epreuve écrite	6 heures	Réquisitoire définitif	1,5
	Test		Langue anglaise	Bonification de points <sup>15</sup>

Il se prononce en premier lieu sur l'aptitude de chaque auditeur à exercer à la sortie de l'Ecole, les fonctions judiciaires, après avis motivé du directeur de l'Ecole<sup>16</sup> et au vu du rapport des deux rapports du directeur de centre de stage et du coordonnateur régional de formation.

Le jury peut prononcer :

- Une déclaration d'aptitude générale
- Des recommandations fonctionnelles
- Des réserves
- Le renouvellement d'une année d'études<sup>17</sup>
- Une déclaration d'inaptitude

Le jury détermine ensuite le total des points obtenus par chaque auditeur et arrête par ordre de mérite d'après le total des points obtenus par chacun, la liste de classement.

Il n'existe pas de recours contre la décision du jury, à l'exception du recours devant la juridiction administrative.

<sup>15</sup> Article 112 du règlement intérieur: Le test de langue anglaise prévu au 4° de l'article 47 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 permet aux auditeurs d'obtenir des points supplémentaires. Chaque degré de progression dans le cadre commun de référence européen entre le test effectué en début de scolarité et le test effectué dans le cadre de l'examen d'aptitude et de classement permet l'attribution d'une bonification de un point dans la limite de cinq points.

<sup>16</sup> Cet avis est notifié à l'auditeur de justice lorsque celui-ci conclut à une déclaration d'inaptitude, à des recommandations, à des réserves ou à un renouvellement d'une année d'étude

<sup>17</sup> Cette décision se traduit par le redoublement du stage juridictionnel

## **XV : LE CHOIX DU POSTE DE SORTIE D'ECOLE**

Les auditeurs de justice classés par le jury choisissent leur poste d'affectation à la sortie de l'Ecole dans une liste élaborée par le ministère de la justice. Cette répartition s'opère suivant l'ordre du classement.

Ils ont au préalable signé un engagement de servir l'Etat pendant une durée de dix années.

## **XVI : LE SERMENT DE MAGISTRAT**

Au terme de leur formation les auditeurs de justice prêtent le serment des magistrats collectivement devant les magistrats de la Cour de cassation (sous réserve de l'adoption de la réforme de l'ordonnance statutaire en cours) à l'occasion d'une audience solennelle.

*Le serment des magistrats*

**« Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat »**

